

Bulletin du Conseil communal

N° 20



Lausanne

Séance du 5 mai 2015 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 5 mai 2015

20^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 5 mai 2015, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Jacques Pernet, président

Sommaire

Ordre du jour	1294
Première partie	1294
Communications	
Ouverture de la séance	1294
Absence de M. le municipal Olivier Français, Travaux.....	1294
Absence de M. le municipal Marc Vuilleumier, Sports, intégration et protection de la population.....	1294
Divers	1295
Exposition à l'Hôtel de Ville.....	1295
Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour une stratégie participative d'adaptation aux changements climatiques »	
Rapport.....	1296
Discussion	1297
Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude du 'budget participatif' à Lausanne »	
Rapport.....	1299
Discussion	1301
Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Rue de Genève 85... et après »	
Rapport.....	1311
Discussion	1314
Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Pour une administration communale au service de tous les habitants »	
Rapport.....	1321
Discussion	1322
Réponse au postulat de M. Stéphane Michel : « Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne »	
Rapport-préavis N° 2014/80 du 20 novembre 2014.....	1324
Rapport.....	1336
Discussion	1337

Ordre du jour

Voir *Bulletin du Conseil communal de Lausanne* N° 18 du 21 avril 2015

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Laurianne Bovet, Hadrien Buclin, Matthieu Carrel, Jean-Marie Chautems, Georges-André Clerc, Denis Corboz, Johann Dupuis, Romain Felli, Jean-Pascal Gendre, Pierre-Antoine Hildbrand, Gaëlle Lapique, Natacha Litzistorf Spina, Pedro Martin, Gilles Meystre, Vincent Mottier, Charles-Denis Perrin, Laurent Rebeaud, Janine Resplendino, Vincent Rossi, Claude-Alain Voiblet, Anna Zürcher.

Membres présents 78

Membres absents excusés 22

Membres absents non excusés 0

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

Le président : – Je commence cette séance par une petite phrase : « Le mot que tu retiens entre tes lèvres est ton esclave, celui que tu prononces est ton maître ». C'est un proverbe arabe, qui pourrait être un proverbe général.

Communication

Absence de M. le municipal Olivier Français, Travaux

Monsieur le Président,

M. Olivier Français devant intervenir ce soir lors d'une assemblée générale, il se voit contraint de vous informer qu'il ne pourra pas arriver à la séance du Conseil communal avant 19h30.

Il vous remercie de bien vouloir l'en excuser et vous adresse, Monsieur le Président, ses meilleures salutations.

Myriam Ketterer

Secrétariat de M. Olivier Français, conseiller municipal - directeur des Travaux, conseiller national

Communication

Absence de M. le municipal Marc Vuilleumier, Sports, intégration et protection de la population

Cher Monsieur,

M. Vuilleumier me prie de vous informer qu'il sera en retard à la prochaine séance du Conseil communal le 5 mai prochain.

En effet, il doit assister à l'ouverture de la Convention internationale des métiers du sport (WISE) qui débute à 18h30 au Palais de Beaulieu.

Je vous remercie, dès lors, de bien vouloir faire suivre l'information à qui de droit.

Avec mes meilleures salutations.

Brigitte Dizerens

assistante de M. Marc Vuilleumier, conseiller municipal, Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population

Communication

Divers

Le président : – J'aimerais souhaiter un joyeux anniversaire à notre ami Gianfranco Gazzola, qui fête son anniversaire. (*Applaudissements.*)

C'est aussi l'anniversaire d'une personne que vous ne voyez jamais, qui travaille pour le Conseil communal dans l'ombre, M^{me} Corinne Zoss, qui collabore à la mise en page de nos Bulletins. (*Applaudissements.*) On lui communiquera qu'il y a eu des applaudissements pour son anniversaire.

J'aimerais remercier, encore une fois, M. Claude Bonnard, qui a remplacé M. Frédéric Tétaz lors de la dernière séance ; il l'a fait à la perfection. Merci, monsieur le conseiller.

J'aimerais aussi féliciter le Service des sports de la Ville de Lausanne pour avoir participé à l'organisation du Tour de Romandie. Celles et ceux qui ont pu voir le dispositif mis en place ont, comme moi, je pense, été impressionnés. Ce n'est pas seulement le Service des sports, mais aussi le service de la Police municipale lausannoise et de la sécurité. C'était impressionnant !

Communication

Exposition à l'Hôtel de Ville

M. Philippe Clivaz (Soc.) : – Actuellement, dans les combles de l'Hôtel de Ville, il y a une exposition de photos, soutenue financièrement par la Ville. L'exposition au rez-de-chaussée est fermée à partir de 18 h, sauf erreur. Par contre, les combles au deuxième étage sont ouverts quand il y a une séance de Conseil communal. Je suis personnellement allé visiter cette exposition pendant la pause, lors de notre dernière séance. Les photos de M. Leresche sont impressionnantes, et je ne peux que vous inviter à aller les voir. L'exposition est jusqu'au 23 mai dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour une stratégie participative d'adaptation aux changements climatiques »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Johann Dupuis (La Gauche), Séverine Evéquo (Les Verts), Romain Felli (Soc.), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Jean Meylan (Soc.), Charles-Denis Perrin (PLR), Vincent Rossi (Les Verts), Francisco Ruiz Vasquez (Soc.).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur

Membres présents

M. Claude-Alain Voiblet, rapporteur, M. Romain Felli, M. Johann Dupuis, Mme Séverine Evéquo, M. Charles-Denis Perrin, M. Vincent Rossi, M. Francisco Ruiz Vasquez, M. Eddy Ansermet (remplace Mme Wild), M. Jean-Daniel Henchoz (remplace M. Cachin), M. Jean Meylan (remplace Mme Chenaux).

Représentants de la Municipalité et de l'administration

M. Daniel Brélaz, syndic
M. D. Décosterd, Service du développement de la Ville et communication
M. C. Thomas, Urbanisme
M. G. Ohana, Services industriels

Prise des notes de la séance

M. D. Décosterd se charge des notes de séance, nous le remercions pour son travail.

Lieu : Salle des commissions de l'Hôtel de Ville

Date : Vendredi 19 décembre 2014

Début et fin de séance : De 14h00 à 15h30

Une fois la séance ouverte et le rapporteur désigné dans sa fonction, le syndic donne connaissance de la composition de la délégation qui l'accompagne.

Discussion générale

En préambule, la parole est donnée à M. Romain Felli pour la présentation de son postulat. Il est invité à compléter le texte de son postulat. Il rappelle que le changement climatique ne va pas épargner notre Ville avec des effets sur notre qualité de vie.

Il souhaite que la Ville réfléchisse à une stratégie d'adaptation pour accompagner ces changements dont nous avons déjà ressenti les premiers effets ces dernières années. La mise en œuvre de cette stratégie pourrait s'envisager dans le cadre d'une démarche participative.

Le représentant de la Municipalité laisse entendre que celle-ci est ouverte à la démarche proposée par ce postulat. Toutefois il sera important de parfaitement bien cibler la stratégie à l'échelon communal. Il note que les effets au niveau de notre macro-environnement avec le réchauffement sont prédictibles et qu'une approche à l'échelle mondiale vise à contenir ce réchauffement.

Il en va différemment de la perception au plan local, une bonne partie des mesures préventives s'orientent vers le développement des énergies renouvelables. Cela ne sera pas suffisant pour absorber ce réchauffement qui aura surtout des incidences météorologiques. Il est pris acte que le Canton de Vaud dispose de mesures sanitaires d'accompagnement pour les personnes âgées, telles que le plan canicule.

Les différentes pistes évoquées dans le postulat sont intéressantes et doivent être approfondies à l'exemple des toits de verdure, des espaces d'eau, etc. Attention toutefois,

à l'exemple du site bâti, de ne pas se lancer dans des mesures extraordinairement onéreuses pour répondre à un risque parfois difficile à identifier.

Pour ce qui est de la démarche participative, la Municipalité rend attentive la commission qu'il est important de mettre en œuvre une démarche portant sur des éléments auxquels les citoyennes et citoyens peuvent s'identifier, faute de quoi l'approche montrera rapidement ses limites.

Dans la discussion au sein de la commission, il est relevé que la dimension participative de la démarche pourrait également contribuer à la sensibilisation des habitants. Bon nombre de commissaires estiment que Lausanne est bon élève en matière de prise en charge de la qualité de l'environnement de ses habitants.

A noter qu'aux yeux de quelques membres de la commission, les conséquences du changement climatique sont encore inconnues ou imprécises. Toutefois, il est souhaitable que notre Ville accompagne ce changement.

Il faut encore relever que la Confédération limite son action à la définition de la stratégie, cependant elle n'intervient pas sur les actions de mise en œuvre. Il appartient donc aussi aux cantons et aux villes d'agir. Certains commissaires évoquent même les villes de Sion et de Zurich qui ont semble-t-il un temps d'avance sur d'autres villes dans la prise en compte de ce problème.

La Municipalité rappelle que la Ville de Lausanne agit déjà et elle participe à plusieurs réflexions notamment dans le cadre de projets d'écoquartiers, dans le cadre des mesures de santé publique ou en matière d'énergie. Toutefois pour la Municipalité, tout comme pour la commission, le postulat pose des questions pertinentes et des actions paraissent possibles dans l'habitat, au niveau agricole et sylvicole, ainsi que dans le développement des espaces verts en ville.

La démarche ne saurait également se passer d'une réflexion sur les moyens financiers et les impacts des actions sur l'économie et la qualité de vie des habitants de notre ville.

En conclusion l'auteur du postulat souhaite un rapport et une compilation de ce qui est déjà entrepris à Lausanne.

Vote de la Commission

Le postulat « Pour une stratégie participative d'adaptation aux changements climatiques » est pris en considération pour un renvoi à la Municipalité à l'unanimité des membres de la commission.

Discussion

M^{me} Séverine Evéquoz (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Le postulant n'étant pas présent, il m'a priée de bien vouloir vous faire part de ces quelques propos. Il tient tout d'abord à souligner l'ambiance constructive qui a prévalu au sein de la commission chargée d'examiner son postulat. Même si une partie des membres semblait plutôt sceptique au départ, l'idée qu'il est nécessaire que la Ville explicite les démarches déjà entreprises, ou qu'elle envisage d'entreprendre, dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques a finalement été partagée par l'ensemble des commissaires.

Même s'il est extrêmement difficile de donner des précisions quant aux températures futures, rappelons qu'une ville comme Lausanne doit s'attendre, dans un horizon de trente ans, à voir augmenter les périodes de canicule en été, ainsi que les épisodes météorologiques extrêmes. J'ajouterai que nous sommes en plein dans un épisode météorologique extrême. Or la Ville peut faire quelque chose pour lutter contre les effets

du réchauffement climatique et pour le bien-être des habitants. Elle ne serait évidemment pas seule dans cette démarche, mais elle le ferait en complémentarité avec le Canton et la Confédération.

Nous n'avons pas besoin de réinventer la roue, car nous pouvons nous appuyer sur les expériences et les démarches déjà entreprises à ce propos à l'étranger, comme en Suisse – à Sion et à Zurich. Mentionnons Sion, tout près de chez nous, qui a déjà élaboré un plan pour faire face au réchauffement climatique. Nous avons pu constater que cette thématique est débattue dans les services municipaux, notamment au sein du Service d'urbanisme, par exemple en ce qui concerne le problème croissant des îlots de chaleur urbains et les manières d'adapter le bâti à des températures sensiblement supérieures à celles que nous connaissons aujourd'hui en été. On peut parler du choix des matériaux et de l'orientation des bâtiments, par exemple. J'espère que ce postulat permettra d'approfondir, dans ce service et dans d'autres, les réflexions sur ces questions qui commencent à nous toucher directement, et qui toucheront encore notre ville de manière plus importante dans le futur. Relevons en particulier tout ce qui concerne la végétalisation qui contribue à diminuer les températures.

A ce propos, la question du coût de cette adaptation, en études, puis en interventions, a été soulevée par un commissaire. Mais il est avéré que, dans de nombreux cas, une intégration de ce problème dès l'origine de la planification d'un bâtiment ou d'un quartier permet d'éviter des coûts importants plus tard ; par exemple, lorsque la ventilation naturelle des bâtiments est pensée en amont, elle évite de devoir installer par la suite des systèmes de climatisation gourmands en énergie. Surtout, une planification intelligente permet souvent d'obtenir des bénéfices couplés, par exemple en intégrant des toitures végétalisées qui amènent de la fraîcheur à des panneaux solaires qui produisent de l'énergie renouvelable.

Il nous semble ainsi essentiel que la Municipalité réfléchisse aux manières possibles d'intégrer cette thématique de manière transversale, et si possible participative, et le plus en amont possible afin d'anticiper plutôt que subir. Nous espérons que la réponse de la Municipalité sera à la hauteur des enjeux pour que Lausanne reste, dans le futur, une ville aussi agréable à vivre que possible. Nous vous encourageons, chers collègues, comme la commission l'a fait, à transmettre ce postulat à la Municipalité.

M^{me} Séverine Evéquoz (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Je m'exprime en tant que membre de la commission et conseillère communale. Les actions locales rendent la protection du climat tangible, renforcent la prise de conscience et offrent la possibilité d'agir concrètement. L'adaptation des comportements individuels en matière de mobilité ou d'alimentation, par exemple, peut avoir un impact important en cas de large participation citoyenne. « A l'avenir, la protection du climat devra être plus proche des gens. La transformation de la société ne réussira que si elle est institutionnalisée et soutenue à tous les niveaux. » J'ai emprunté ces mots à M. Oberle, directeur de l'Office fédéral de l'environnement, qui s'est exprimé dans un article d'un magazine *Environnement*, 2014.

Le postulat de notre collègue Felli propose à la Municipalité d'étudier les opportunités locales de mise en œuvre anticipée pour se prémunir des changements climatiques. Certaines de ces mesures sont déjà prises à l'heure actuelle. On peut citer les toitures végétalisées qui retiennent l'eau et qui régulent le microclimat urbain ; c'est une mesure concrète, qui est à cocher sur la liste des mesures à engager. Nous savons qu'il est moins cher et plus simple d'intégrer les changements climatiques dans nos décisions actuelles que d'y réagir une fois qu'ils sont intervenus. Si nous mettons en exergue les points sur lesquels nous pouvons agir au niveau local, nous pourrions mieux nous préparer, puisque, nous le savons, ces changements climatiques vont intervenir de façon plus ou moins importante ces prochaines années.

Les défis se situent dans plusieurs domaines : suivis, détections précoces des changements environnementaux, consolidation des connaissances et information et coordination. Je

profite pour rappeler que la participation n'est pas seulement utile ou envisageable dans des projets d'aménagement du territoire, mais elle peut aussi se concrétiser et s'opérer entre professionnels de branches différentes. Donc la question qui s'est posée par rapport à la participation est : comment pourrait-elle se concrétiser ? Je pense qu'il y a mille moyens d'inventer et de coordonner les professionnels entre eux et avec la population. Pour toutes ces bonnes raisons, je vous invite à accepter la prise en considération du postulat de M. Felli et à le renvoyer à la Municipalité.

M. Philipp Stauber (UDC) : – En 1978, l'Ecole polytechnique fédérale a reçu le mandat de faire les études appelées Modification de climat et Modélisation de climat, notamment sur l'effet de la présence humaine et de facteurs humains sur les climats locaux. Cela concernait le plateau suisse, mais aussi la vallée du Rhin, entre Schaffhouse et Bâle, ainsi que le bassin lémanique. Il serait peut-être utile de se souvenir de ces études et des résultats trouvés à ce sujet. Il y avait d'ailleurs un modèle de la Suisse et des modèles réduits de certaines régions, dont le Mont-sur-Lausanne, où le temps était fait à une échelle réduite, avec nuages, pluie, sources de chaleur, sources d'humidité, etc. Il serait utile d'inviter l'EPFL à participer et à intégrer les connaissances qui existaient dans le temps.

La discussion est close.

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Le postulat a été pris en considération par la commission à l'unanimité.

Le postulat est pris en considération avec 1 avis contraire et une dizaine d'abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour une stratégie participative d'adaptation aux changements climatiques » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude du 'budget participatif' à Lausanne »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Thérèse de Meuron (PLR), rapportrice, Hadrien Buclin (La Gauche), Valentin Christe (UDC), Séverine Evéquo (Les Verts), Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), André Mach (Soc.), Jean Meylan (Soc.), Nkiko Nsengimana (Les Verts).

Municipalité : M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert.

Rapport photocopié de M^{me} Thérèse de Meuron (PLR), rapportrice

Présidence : Thérèse de Meuron

Membres présents : Hadrien Buclin
Valentin Christe
Séverine Evéquo (rempl. Daniel Dubas)
Pierre-Antoine Hildbrand
André Mach

	Jean Meylan (rempl. Anne-Françoise Decollogny) Nkiko Nsengimana
Membres excusés :	Mathieu Blanc Philippe Mivelaz
Représentante de la Municipalité :	Florence Germond, directrice de Finances et patrimoine vert
Administration communale :	David Barbi, chef du Service financier
Notes de séance :	Elisabeth Huber
Lieu :	Salle de conférence du Service financier, place Chauderon 9, 1 ^{er} étage
Date :	16 décembre 2014
Début et fin de séance :	15h00 – 16h05

La soussignée ouvre la séance et donne la parole à Mme Florence Germond – qui présente ses collaborateurs – puis au postulant.

Le postulant rappelle quelques démarches participatives, notamment la création d'un Conseil des Jeunes à Lausanne ou « Agenda 21 ». Il estime bien et utile de permettre à la population de s'exprimer mais cette méthode dite participative devrait s'accompagner de mesures financières. Il demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'avoir un budget participatif à l'instar d'autres grandes villes. Il fait mention des motions de Géraldine Savary et Marc Vuilleumier (cf. préavis N° 211 du 19 avril 2001 – mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne « Agenda 21 » et réponses aux deux motions). Il explique ainsi le contexte et le sens du dépôt de son postulat cosigné par Mathieu Blanc, excusé.

Discussion générale et examen du postulat

Une commissaire, se référant à l'action menée par la Ville de Paris, estime cette proposition intéressante et demande quelle enveloppe pourrait être envisagée.

Il lui est répondu que, à ce stade, aucun montant n'a été défini. Un petit budget peut permettre la réalisation de quelques idées. Ainsi, les habitants pourraient développer un sentiment d'appartenance à leur quartier et à leur ville. A titre d'exemple, l'on peut penser aux tables de ping-pong à la place de Milan qui auraient pu être mises en place dans le cadre d'un budget participatif.

Quelques commissaires s'interrogent sur l'innovation de ce postulat, d'une part par rapport au mode de financement des démarches de quartier et leur financement par le Fonds du développement durable (FDD) et, d'autre part, par rapport au préavis N° 211.

Il leur est répondu que ce postulat est complémentaire aux autres mesures déjà mises en œuvre. Il sera en outre un outil utile pour répondre au sentiment de surpopulation dû à l'augmentation inéluctable du nombre d'habitants.

Deux commissaires se réjouissent du rôle didactique que cette démarche pourrait jouer auprès des habitants puisqu'il faudra bien gérer ce budget.

Une discussion s'engage sur la question relative au droit à la participation. Tous les habitants seront des ayants droit ou seuls les habitants ayant le droit de vote pourront-ils participer ? Pour le postulant, la possibilité de s'exprimer doit être offerte à tous et, le cas échéant, même aux habitants domiciliés au-delà des frontières communales pour des projets en zones limitrophes. Dans le cas où un vote formel serait organisé à l'échelon communal, il faudrait, alors, pour des motifs pratiques, se baser sur le corps électoral lausannois existant.

La directrice des Finances rappelle les outils démocratiques déjà à disposition de la population : pétitions, référendums, initiatives. On peut penser en particulier au référendum portant sur la Tour Taoua. La population a déjà tout loisir de s'exprimer et d'être entendue. Elle rappelle la suite donnée au préavis No 211 : « Agenda 21 » ou encore les Maisons de quartier. Le Conseil communal a déjà accordé des budgets pour financer des démarches participatives dans le cadre de grands projets (Léman 2030, Métamorphose).

Ainsi, la population est très largement consultée voire entendue. Il faut toutefois éviter de se comparer à de grandes villes qui, elles, ne bénéficient pas de ce panel démocratique. Enfin, elle aimerait savoir comment financer un budget participatif ou comment compenser les dépenses liées audit budget.

La grande majorité des commissaires trouvent ce postulat intéressant. Ce postulat devrait, dans le cadre d'une démarche participative, avoir pour objectif de faire un inventaire des projets et, sur cette base, établir une enveloppe budgétaire. Cette démarche serait ouverte à tous et non pas aux seules personnes ayant le droit de vote.

Au final, il appert de cette discussion nourrie que cet outil participatif sera – ou serait - un outil complémentaire à l'existant. Il aurait pour but d'améliorer la participation des Lausannois. Il faudrait définir clairement des critères de choix des projets et avoir une gestion desdits projets bien organisée. En conclusion, un budget modeste au regard des millions prévus dans le cadre des investissements aurait un impact des plus intéressants pour la population.

Conclusion de la commission

Par 7 oui et 1 abstention, la commission a pris ce postulat en considération.

Discussion

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valentin Christe (UDC) : – C'est avec un certain scepticisme que le groupe UDC accueille ce postulat demandant l'étude d'un budget participatif. Cette proposition est en effet rédigée en termes assez flous afin, si l'on en croit ses auteurs, de laisser une marge de manœuvre à la Municipalité. Il y a dès lors tout lieu de craindre que cette démarche débouche sur de mauvaises surprises. Par ailleurs, ce postulat nous semble difficilement compatible avec la volonté, pourtant affichée à maintes reprises par ses auteurs, d'assainir durablement les finances publiques lausannoises. Pour ces raisons, une partie du groupe UDC s'abstiendra et l'autre refusera cette proposition.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Le groupe La Gauche accueille ce postulat avec une extrême bienveillance puisque, rappelons-le, le premier à avoir déposé une initiative sur ce sujet est notre municipal Marc Vuilleumier qui, à l'époque, avait eu peu de succès. Espérons qu'avec une conjonction entre l'extrême gauche et le PLR on arrivera à obtenir quelque chose. Bien que je doute un peu des idées qui se cachent derrière ce postulat, je pense qu'elles sont sincères, mais pas aussi ambitieuses que celles de leur illustre prédécesseur, M. Vuilleumier. Donc, La Gauche acceptera ce postulat et vous encourage à le voter sans aucune arrière-pensée.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Le groupe socialiste a examiné ce préavis, comme M. Hubler, avec une certaine bienveillance de base. Il a abouti à un résultat un peu moins bienveillant, notamment pour deux raisons.

La première, c'est que les motifs qui avaient conduit la Municipalité à répondre aux propositions de M. Marc Vuilleumier, alors conseiller communal, et de M^{me} Géraldine Savary, elle aussi conseillère communale à l'époque, en expliquant que la voie qu'ils proposaient, soit d'allouer explicitement des postes du budget à des sortes de conseils de

quartier – les propositions étaient plus précises à l'époque – n'était pas praticable. Il nous semble que pas grand-chose n'a changé entre-temps. D'ailleurs, un certain nombre de villes dans le monde, qui étaient allées assez loin dans l'expérimentation, sont revenues sur ces tentatives pour une série de raisons qui seront peut-être explicitées tout à l'heure et qui ont, je crois, été évoquées en commission. Donc, nous ne voyons pas très bien en quoi ce postulat est autre chose qu'une redite, à dix ans d'écart, de propositions qui ont été rejetées, selon nous sur la base d'arguments assez pertinents, ou auxquelles il n'a pas été donné suite par la Municipalité.

La deuxième, c'est qu'il nous semble qu'aujourd'hui, la question de la participation est éminemment importante en politique communale, et qu'il faut que nous insistions, avec un certain nombre de groupes dans ce Conseil, notamment les groupes de gauche, pour l'inclusion de démarches participatives, et donc de budgets alloués à la démarche participative dans un maximum de crédits d'études ou de crédits d'investissement. Dès lors, en étudiant l'idée de budget participatif, on aurait une sorte de double message préjudiciable : on dirait à la fois qu'on inclut un budget pour inciter les personnes concernées dans la plupart des grands projets – les habitants, les commerçants – à participer à la définition du projet, et puis, de l'autre côté, on dirait qu'on veut aussi mettre à leur disposition, de façon supplémentaire à ce qui existe dans les contrats de quartier, un budget qu'ils pourraient eux-mêmes utiliser librement.

A notre avis, il faut construire la participation de façon progressive, pour qu'elle soit claire et lisible par les citoyens. Il nous semble que Lausanne a franchi quelques étapes en direction de vraies démarches participatives, même si je crois qu'on est tous ici d'accord pour dire que ce qui s'est fait sur Métamorphose a eu de bonnes et de moins bonnes facettes. Il faut se concentrer là-dessus. C'est probablement l'enjeu de la décennie de permettre aux habitants, aux commerçants et aux entrepreneurs de participer à la définition des grands projets – on peut penser à la Gare, à Métamorphose ou à toutes les infrastructures d'envergure. Ne mélangeons pas tout !

Le groupe socialiste a donc plutôt envie de vous recommander de rejeter ce postulat et de ne pas le transmettre à la Municipalité pour des motifs principalement de priorisation des études et des stratégies adoptées. Mais une minorité du groupe garde la bienveillance de départ et considère qu'un postulat de plus ou de moins ne fera pas de mal et qu'il s'agit ici d'une participation bienveillante du Conseil communal au maintien de l'occupation à 100 % des services de l'Administration.

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts) : – Le groupe des Verts vous recommande de prendre en considération ce postulat. Pour recadrer la demande de M. Hildbrand, c'est une demande qui laisse une grande marge de manœuvre à la Municipalité de définir et de dessiner son budget participatif ; il y a beaucoup de manières de le définir. Donc, le but du postulat est d'évaluer si c'est possible et de voir comment cela pourrait se concrétiser.

Il ne faut pas confondre démarche participative dans les projets, donc accompagnement d'un projet, qui est un outil, et un vrai budget participatif, qui donne un tout autre message à la population lausannoise. Cela donne un message d'audace et montre que Lausanne n'a pas peur de partager les discussions sur les questions budgétaires. Beaucoup de personnes, beaucoup de Lausannois s'intéressent au budget, se posent des questions, se demandent ce qu'ils peuvent faire, se demandent ce qu'est un budget communal. Un budget participatif, c'est le moyen de vulgariser la question du budget communal et d'expliquer beaucoup de choses, comme des choix au niveau des investissements.

Il y a ici une vraie opportunité. C'est une démarche qui a été entreprise dans de nombreux pays et je pense que Lausanne aurait vraiment un bel éclairage avec cette manière de partager une part du budget. Evidemment, il faut trouver les fonds – c'est important. On a parlé en commission – j'ai participé à la commission – des opportunités que l'on a déjà, à savoir le Fonds du développement durable, et les nombreux droits civiques dont la population bénéficie. Simplement, aujourd'hui il ne s'agit pas forcément de mettre

3 millions sur un budget participatif, mais, peut-être que quelques centaines de milliers de francs pourraient déjà être trouvés pour mettre en œuvre des projets sympathiques dans les quartiers ; c'est ce qui a été évoqué en commission et ce qui fait sens à cette échelle. On répondrait ainsi aux attentes des Lausannois et des Lausannoises. Donc, le groupe des Verts vous invite à accepter cette idée culottée.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Comme toujours, chez les Verts, c'est un tiers pour, un tiers contre, un tiers qui s'abstient. En commission, j'avais déjà exprimé ma vive interrogation par rapport à cette initiative, car je ne voyais pas ce qu'elle apportait par rapport à la motion de M. Marc Vuilleumier sur le budget participatif. Je ne voyais pas non plus, dans les projets qui se développent, que ce soit au niveau des quartiers ou de la Ville, ce que ce budget participatif apporterait comme plus-value par rapport au Fonds du développement durable. Est-ce que nous allons nous trouver devant un compte dormant de 3 millions – je ne sais pas – qui serait en concurrence avec le Fonds du développement durable ? Je suis vraiment très sceptique par rapport à cette initiative. Je ne vois pas en quoi elle est nouvelle par rapport au postulat et aux motions antérieures, qui, justement, sont réservés à la participation. C'est la raison pour laquelle je m'opposerai à cette initiative.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je suis un peu étonné, et presque déçu, de la frilosité de nos collègues socialistes à l'égard d'une démarche qu'ils affectionnent tout au long de l'année, sous d'autres termes et dans d'autres domaines. La politique des quartiers, l'Agenda 21, qu'était-ce d'autre que des démarches participatives ? Il y a des formules incantatoires qui accompagnent tout projet, bon ou médiocre, mais qui le rendent digeste. Développement durable, démarche participative – tiens, la biodiversité n'est pas mentionnée, mais on réussira peut-être à la mettre.

A droite, il y a une dizaine d'années, on avait parlé du budget base zéro. Alors, qu'est-ce que cette démarche a de nouveau ? Eh bien, la nouveauté, c'est que c'est la droite qui la propose ! Bien sûr, actuellement, et pendant deux ans et demi, il ne faut pas se faire trop d'illusions, je crois que les positions, des uns et des autres – et je mets mon groupe dans le coup – seront dictées par une réflexion électorale plutôt que par une réflexion neutre et totalement indépendante. Cependant, encore une fois, je m'étonne qu'à gauche, on n'arrive pas à saisir l'aubaine. Je les sens un peu frileux, parce que vexés que nous ayons pris une formule chère à la gauche.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Mon collègue Pierre-Antoine Hildbrand est absent ce soir. Je vais donc m'employer brièvement à vous expliquer les raisons pour lesquelles nous souhaiterions que le résultat du vote de la commission, qui était assez clair – sept voix en faveur du renvoi et une abstention – corresponde au vote du Conseil.

Nous avons choisi l'instrument du postulat, et non pas de la motion, pour essayer de lancer une discussion autour d'une mesure nouvelle, qui avait effectivement déjà été proposée à l'époque par M. Vuilleumier, mais qui nous semble pouvoir revêtir aujourd'hui une importance pour notre ville, qui est en processus de mutation, qui met en place des démarches participatives intéressantes, et qu'il faut promouvoir. En parallèle, il nous semble important d'ouvrir des pistes, ou en tout cas une réflexion, de mener une étude sur un inventaire qu'on pourrait faire pour essayer de mieux faire participer les quartiers, les habitants, pour promouvoir ce lien direct entre les autorités et les citoyens. Evidemment, nous sommes des élus de ces citoyens et nous pouvons déjà relayer des idées. Mais, pourquoi ne pas réfléchir pour essayer encore d'améliorer cela, d'avoir un vecteur de cette démocratie directe à laquelle nous aspirons tous, pour avoir des projets qui sont plus en adéquation avec ce que souhaite la population dans tel ou tel quartier ?

Et cela peut nous amener, monsieur Christe, à mieux allouer ou définir des enveloppes budgétaires pour tel ou tel projet, justement parce qu'ils seront basés sur une discussion, sur un vote, ou sur quelque chose qui reste à définir, en relation avec ce que veulent les citoyens. C'est pourquoi nous restons larges.

Cette idée a été proposée il y a un moment, ce qui se fait que ce qui renaît aujourd'hui dans un certain nombre de grandes villes – on ne se compare, bien sûr, pas à Paris ou à Rio Alegre – nous semblait intéressant. Vu la métamorphose que vit la Ville de Lausanne, il paraît intéressant de se poser la question d'un tel mécanisme et de ses modalités dans une ville comme la nôtre. Je vous invite donc à renvoyer le document à la Municipalité pour que l'on puisse en rediscuter ici, et voir s'il faut aller plus loin avec ce texte.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – J'ai eu une première difficulté, soit de comprendre le texte du postulat. Il y a des éléments contradictoires qui m'ont fait me poser beaucoup de questions. On lit, au 2^e alinéa : « La Ville de Lausanne informerait et consulterait ses habitants ayant le droit de vote communal ». Alors, cette démarche ne concerne-t-elle pas les personnes qui n'ont pas le droit de vote au niveau communal ? Cela risque de faire beaucoup de monde. D'autant plus que, la ligne suivante, on nous dit qu'on pourrait intéresser la population en général. Donc, de qui parle-t-on ?

Et puis, on imagine qu'un budget participatif permettra de voir des propositions de dépenses et d'économies. Mais j'ai cru qu'on était élu pour cela, j'ai cru que nous représentions la population. Autant je peux comprendre une démarche de type contrat de quartier, une démarche participative, où des parties, ou toute la population peut être consultée, autant je ne comprends pas, sur la base des éléments dans le texte, comment on peut aboutir à proposer la mise sur pied d'un budget participatif.

La dernière phrase renvoie à quelque chose que je ne comprends absolument pas : « Offrir des arguments rassurants aux partisans dans une autre commune d'une fusion avec Lausanne ». J'avoue que là, j'en perds complètement mon latin. Alors, je répondrais peut-être à M. Chollet que je ne comprends pas ce qui est voulu avec ce postulat. Je n'étais pas ici il y a dix ans, je ne sais pas si c'est une idée de la gauche ou de la droite, mais, en tout cas, je ne la trouve pas du tout convaincante.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Je ne sais pas trop par où commencer. Finalement, on assiste à un débat assez intéressant. Si j'ai bien compris, une partie de la droite va refuser cette proposition et une partie de la gauche va aussi la refuser ; une partie de l'extrême gauche va l'accepter. C'est très compliqué, simplement parce que le PLR a flairé le bon coup. On n'avait qu'à en faire autant plus tôt, c'est tout.

Ils ont peut-être flairé le bon coup, mais ils ont mal rédigé leur texte. Je dirais à M^{me} Decollogny que le texte n'est pas clair, c'est vrai, mais le texte, c'est juste le développement ; a priori, l'essentiel, c'est la demande en gras, juste en dessous, et, à mon avis, elle est claire. C'est vrai que MM. Blanc et Hildbrand auraient dû relire leur texte pour qu'il soit un peu mieux rédigé ; cela aurait fait un argument de moins. N'empêche que l'idée même du budget participatif est une valeur de la gauche, et même de certaines personnes de gauche que je pourrais qualifier d'anarchistes ou d'anarchisantes.

M^{me} Decollogny a dit que nous représentons la population. C'est vrai. Elle parle de démocratie représentative. La gauche parle aussi d'autres formes de démocratie, un peu plus populaires, un peu plus proches des gens, et, pourquoi pas, dans lesquelles on peut confier des budgets à des gens pour qu'ils puissent participer vraiment et non se contenter d'attendre que les représentants les représentent et décident pour eux.

M. Gaillard a essayé de jeter le flou entre la démarche participative et le budget participatif, mais il sait très bien que les démarches participatives portent sur des objets gigantesques ; Métamorphose, par exemple, ce sont des centaines de millions. Et il sait très bien aussi que le PLR n'a pas proposé que l'on attribue un budget participatif de cette taille – cela m'étonnerait. Mais on pourrait s'entendre sur ce coup aussi.

Enfin, je dirais à M. Gaillard qu'il faut combattre le PLR sur les valeurs qui nous séparent – et il y en a beaucoup – et pas sur celles qui nous unissent. Sans cela, ce n'est plus de la politique que l'on fait, mais c'est quelque chose de pas très joli.

Je conclus en disant que c'est un postulat qui demande à la Municipalité d'étudier une opportunité. On verra, quand elle l'aura étudiée, ce qu'elle en pense. On pourra alors accepter ou non la réponse et l'affaire sera réglée. Je vous encourage, par honnêteté intellectuelle, et pas par esprit de revanche contre la bonne occasion saisie par le PLR, d'accepter le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Je lis : « Méthode de gouvernance moderne, élément pédagogique et d'intégration, rapprochement entre les centres de décisions et les citoyens ». Quand j'entends cela, tous les indicateurs se mettent à clignoter en rouge, et il y a des risques que quelqu'un essaye de nous vendre un produit miracle, issu de ses cogitations dominicales. Quand, en plus, on fait référence à New York, Porto Alegre, Séville, Toronto, Berlin et Paris, je prends acte de l'ampleur de l'ambition et je réagis viscéralement, comme tout protestant suisse à qui l'on promet monts et merveilles, et je réfléchis d'abord à combien cela va me coûter.

Et puis, je constate que nous avons déjà une forme de budget participatif au niveau cantonal, communément appelée « Frein à l'endettement ». A cet égard, je me permets de vous rappeler les difficultés de mise en œuvre de l'article 165 de la Constitution vaudoise. Cet article traite de l'assainissement financier lorsque les comptes cantonaux présentent un déficit, entre l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, le 14 avril 2003, un arrêt du Tribunal fédéral du 20 décembre 2004 exigeant une loi d'application, ainsi que la mise en consultation de cette dernière jusqu'au 6 juin 2008 et son entrée en vigueur le 27 avril 2010. Le processus a duré sept ans. Or cet article constitutionnel aurait dû s'appliquer aux déficits importants des comptes 2003.

Les deux postulants ont une formation de juriste. Ils doivent donc connaître les difficultés de mise en œuvre et d'application de leur idée. Que signifiera concrètement une décision prise par tous selon le rapport de la commission ? Est-ce que cette décision est contraignante ? Et si le Conseil communal vote autrement ? Les postulants abordent aussi l'éventualité d'un vote formel organisé au niveau communal en précisant que « pour des motifs pratiques, il appartiendra au corps électoral lausannois de s'exprimer. » Ce cas est prévu à l'article 107, chiffre 4, de la Loi sur l'exercice des droits politiques, et à l'article 96 de notre Règlement communal « Référendum spontané ». A ce sujet, il me semble qu'il n'y a rien à inventer.

Messieurs les postulants, vous avez tous les deux refusé de soumettre le projet de la tour Taoua au référendum spontané, alors que trois groupes politiques l'ont demandé. Est-ce que vous avez changé d'opinion aujourd'hui ? Quels projets voudrez-vous soumettre à la décision du citoyen ? Soyons concrets, voici ma question : est-ce que vous êtes d'accord de soumettre au référendum spontané la décision à venir du Conseil communal sur le crédit de construction du nouveau stade de football de la Tuilière ? Lorsque j'entendrai un franc oui de votre part, je vais prêter une attention favorable à votre proposition. Jusque-là, je me permettrai de hausser les épaules et de voter non.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR), rapportrice : – Nous avons toujours des débats totalement imprévisibles. On pensait en commission que cette proposition allait obtenir les suffrages inconditionnels de la gauche – et c'était d'ailleurs le résultat du vote de la commission –, mais, ce soir, on a un débat qui n'est d'aucune manière le reflet de ce qui s'est dit et de ce qui s'est passé dans le cadre de la commission. Comme dit M. le syndic – si j'ai encore une bonne oreille – cela part dans tous les sens.

Cela étant dit, je regrette que M. Hildbrand ne soit pas présent ce soir, car on ne pensait pas que cet objet donnerait matière à un tel débat. M. Mathieu Blanc, qui est coauteur de ce postulat, s'est malheureusement excusé, alors que les choses se compliquent un peu. M^{me} Evéquoz a fort bien cerné la pensée du postulant. Elle l'a très bien exprimée – j'allais dire magistralement. Vous n'avez en aucun cas trahi la volonté du postulant dans le cadre de ce postulat.

J'aimerais éclairer un peu le débat en ce qui concerne les interrogations de M^{me} Decollogny. Madame Decollogny, vous nous dites que vous n'étiez pas là il y a dix ans ; c'est vrai, et vous n'étiez pas là non plus en commission. C'est dommage, parce que, si vous aviez été là, vous auriez peut-être mieux compris ce postulat et vous auriez peut-être les réponses à vos interrogations tout à fait légitimes, j'en conviens. Nous avons effectivement admis, dans le cadre de la commission, que le postulat n'était pas clair en tous points, mais que c'était précisément la volonté des postulants que de laisser toute la marge de manœuvre à la Municipalité pour aller dans le sens qui lui serait agréable. Raison pour laquelle, notamment en ce qui concerne le droit de vote, dans le cadre de la commission, et cela a été dit, madame Decollogny, cela a été écrit dans le rapport, on dit que : « La possibilité de s'exprimer doit être offerte à tous [à tous, donc à tous les participants] et, le cas échéant, même aux habitants domiciliés au-delà des frontières communales pour des projets en zones limitrophes. »

Donc, vous voyez, ce n'est pas liberticide, bien au contraire. Il y a une ouverture, notamment en ce qui concerne le droit de vote qu'on pourrait octroyer aux participants à ce budget participatif. Je remercie une partie de la gauche, qui a examiné ce postulat avec bienveillance. Je regrette qu'il y ait quelques méfiances par ailleurs. Mais, enfin, je relève le propos de M. Alain Hubler, et je fais confiance à votre honnêteté intellectuelle. Je vous invite à accepter ce postulat, mais nous y reviendrons tout à l'heure, dans le cadre du résultat de la commission.

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts) : – Je pense vraiment que les Lausannoises et les Lausannois ont des idées. Je pense aussi qu'ils ont envie de participer au développement de la Ville de Lausanne, et je pense que la politique n'est pas seulement réservée aux conseillers communaux et aux municipaux, ou encore aux quelques associations qui gravitent autour du milieu politique. J'ai l'impression qu'il y a beaucoup de tentatives de vulgariser ce qu'on fait au niveau politique, d'aller auprès des gens pour leur dire que ce n'est pas si compliqué ou réservé seulement à l'élite. Et puis, aujourd'hui, on a une opportunité exceptionnelle de faire un pas vers les Lausannoises et les Lausannois pour leur dire : participez avec nous.

Ce qu'on ne prend pas en considération dans le débat ce soir, ce sont toutes les plus-values que de telles démarches peuvent apporter, c'est-à-dire toutes les économies qu'on peut faire en faisant participer les gens. A partir du moment où vous avez une appropriation d'un quartier, des gens qui se sont investis, qui se sentent écoutés, ils peuvent mettre en œuvre quelque chose. On voit bien que ces demandes sont en constante augmentation – cela se voit au niveau des potagers urbains, des démarches au niveau des écoles ou des associations. On sent qu'il y a une attente et on peut y répondre avec cela.

Je vous encourage vraiment à regarder le verre à moitié plein et pas à moitié vide, parce que tout ce qu'on investit avec les Lausannoises et les Lausannois, c'est aussi ce qu'on peut éviter comme frais en procédures dues à des gens mécontents. On peut faire beaucoup avec le dialogue.

Les pratiques de collaboration avec la population doivent évoluer. Ce n'est pas seulement la Municipalité et les autorités qui donnent une impulsion, mais cela vient aussi du terrain. Il faut saisir toutes les occasions pour aller de l'avant. Donc, vraiment, oublions un peu les questions de gauche-droite et prenons une décision qui a du sens.

M. David Payot (La Gauche) : – Si l'on veut continuer sur les recherches en paternité de l'idée du budget participatif, on peut aller encore plus loin et rappeler la démarche de Porto Alegre, qui existe depuis la fin des années nonante, si je ne me trompe pas. Donc, pour ceux qui considèrent que l'idée d'un budget participatif est nébuleuse et n'est pas concrète, c'est quelque chose qui existe et qui a été l'objet d'un vif intérêt dans tous les projets du Forum social mondial.

La démarche consiste donc, de la part des élus, à abandonner une certaine partie de leurs compétences budgétaires et à laisser la population gérer ces ressources. Cela reconnaît les

limites de la démocratie représentative, l'idée que la démocratie simplement décrétée d'en haut ne suffit pas et qu'il faut aussi avoir le souci, autant que possible, de la décision des personnes concernées. Cela a l'intérêt d'une certaine clarté dans les décisions : c'est peut-être plus simple pour les citoyens de comprendre une gestion budgétaire et de constater que leurs décisions sont suivies d'effets que de participer à une démarche avec un délégué à la démarche participative, qui prend en compte leur avis sans garantir à l'avance ce qui pourra être décidé ; du coup, le financement d'un délégué à la démarche participative consiste à financer quelqu'un qui pourra ensuite dire aux citoyens que, malheureusement, les moyens de la Commune ne suffisent pas pour répondre à leurs demandes.

Il y a donc une réelle plus-value par rapport aux démarches participatives en général et je pense que cela a le mérite d'être souligné et d'être soutenu comme une proposition concrète. Mon argumentation s'adresse principalement à la gauche de ce Conseil. Pour une fois que je partage la position de Mathieu Blanc, je le laisserai se charger de convaincre la partie droite de l'hémicycle. Le groupe La Gauche souhaite avoir un vote nominal sur ce sujet complexe.

Le président : – Bien entendu, le Règlement ne me permet pas d'intervenir, mais je vous serais reconnaissant de ne pas répéter ce qui a déjà été dit, de façon à raccourcir les débats.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je vais essayer de ne pas répéter ce qui a été dit. Je voulais répliquer à M. Stauber que, quand celui qui interpelle confond à dessein un certain nombre de concepts, tels le référendum et le budget participatif, il n'a pour résultat que de créer la confusion dans son propre discours. Rien n'est comparable entre la responsabilité que prend un élu en décidant de dire qu'il estime que la décision, comme celle portant sur la Tour Taoua, est de sa compétence et qu'il prend la responsabilité de la voter et de ne pas forcément la soumettre aux Lausannois, et la volonté exprimée à travers ce postulat de donner précisément une compétence particulière aux Lausannois à travers un budget participatif. Alors, monsieur Stauber, tant que vous continuerez à tout mélanger pour essayer de créer la confusion sur l'argument d'autrui, je continuerai, moi aussi, à hausser les épaules. Navré !

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Je ne vais pas non plus répéter ce qui a été dit, mais souligner une chose dans le texte du postulat. Il y a une phrase qui me semble importante dans le développement : « Cette approche permettrait d'intéresser la population en général, celle des milieux associatifs et celle participant plus rarement à des élections et votations, aux finances publiques et à leurs enjeux. » Donc, effectivement, le problème qui apparaît souvent est que les gens s'intéressent peu aux élections et aux votations, c'est l'écart entre ce que les gens ressentent dans leur vie quotidienne et ce qui les préoccupe dans la vie de tous les jours, dans leur travail, dans leur sphère sociale, professionnelle et familiale, et la sphère politique leur paraît souvent complètement détachée de leurs préoccupations quotidiennes.

Ce projet de demander à la Municipalité de faire une étude sur le budget participatif permet d'élargir les possibilités d'intervention des habitants, des citoyennes et citoyens sur des questions qui permettent de réduire cet écart ressenti entre leur vie quotidienne et la sphère politique. Je pense donc que ce postulat va dans la bonne direction sur cette question, certes, complexe, mais qui vaut la peine d'être étudiée, de comment mettre en place des mécanismes permettant une démocratie directe plus soutenue, plus importante, que simplement la démocratie semi-directe qui existe actuellement, avec les mécanismes du référendum et de l'initiative.

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – J'émettrai, une fois de plus, quelques doutes ; j'ai quand même l'impression qu'on est dans un objet alibi. On va donner un peu pour faire croire qu'on va plus impliquer les gens. Quand cela nous intéresse ou que cela ne nous arrange pas, on ne le soumettra pas. Si vous voulez vraiment faire participer les gens, c'est quand vous allez au marché, et pas seulement pendant la période d'élections. C'est en dehors qu'il faut aller rencontrer le citoyen, voir ses problèmes, ce qui les arrangerait. Pour

moi, c'est un objet électoral, c'est juste pour faire joli. Je ne sais pas à quoi cela servira ; finalement, c'est un gadget.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Effectivement, le débat a été long ; je vais donc faire court. Les membres socialistes du Conseil communal ont reçu d'agréables conseils d'honnêteté de la part de M^{me} de Meuron et de M. Hubler ; on va donc essayer, pour une fois, d'être honnête, on va forcer notre nature et, tout à l'heure, au vote, pour une fois, nous voterons conformément à nos idées. Donc, merci à M. Hubler et à M^{me} de Meuron pour ce conseil tout à fait utile.

J'aimerais simplement préciser la position du groupe socialiste. Nous considérons tout simplement qu'il y a des priorités. Je peux rejoindre, sur l'ensemble des points, les propos de M^{me} Evéquo, dans l'idée qu'il faut davantage intéresser les gens à la politique. Simplement, aujourd'hui, nous cherchons, avec les Verts, à inclure une dimension qui permette de lancer une démarche participative dans la plupart des budgets de grands et de petits projets ; nous avons une démarche de contrat de quartier qui de s'ancre dans la réalité lausannoise, et sur laquelle le postulat Litzistorf – dont nous venons de sauter le point à l'ordre du jour – propose de construire pour la développer.

On peut ajouter à cela le fait qu'il y a un certain nombre d'autres projets qui ont déjà été conçus en participation – on peut penser aux maisons de quartier, aux réfections de parcs et de promenades –, qui font souvent l'objet de séances de participation de proximité et qui répondent en cela parfaitement à ce qui a été dit tout à l'heure sur la politique du quotidien, sur les besoins des gens. Je pense qu'on a un certain nombre de choses à consolider, on a une certaine culture de participation à créer, autant chez les citoyens de la ville que chez les membres de l'Administration. Ajouter à cela une couche, qui serait la gestion d'un budget, avec toutes les complexités que cela implique, ne nous paraît pas prioritaire pour des motifs qui rejoignent ceux qui ont été évoqués en 2001 pour le préavis 211, il y a quinze ans déjà.

On considère que la gestion de ce type de budget, conformément à l'ordre législatif actuel – la Loi sur les communes – signifierait que le Conseil communal serait celui qui allouerait l'enveloppe budgétaire pour le budget participatif, et que c'est probablement l'Administration qui devrait déléguer quelqu'un pour valider les paiements, pour s'assurer de la bonne gestion, pour s'assurer de la tenue d'un certain nombre de PV, pour s'assurer que les décisions soient prises par les bonnes personnes. Ce ne sont pas des obstacles infranchissables ; comme l'a dit M. Payot, il y a des villes qui ont franchi ces obstacles. Comme l'a dit M. Blanc, nous considérons simplement qu'il y a suffisamment de choses dans la culture de la participation qui est en train de s'installer à Lausanne qu'il faut consolider. La priorité n'est donc pas d'ajouter un étage à cette fusée en mettant des budgets à disposition de la population.

Quand je pense aux gens que je connais dans mon quartier, qui cherchent à s'impliquer dans la politique du quotidien, si vous allez voir ce que font les sociétés de développement et les associations de quartier, c'est rarement des processus budgétaires avec des sommes allouées, des justificatifs, des décisions qui finiront par se prendre à la majorité sur ce qu'ils financent. C'est rarement ce qu'ils cherchent. C'est plutôt précisément une écoute, soit de pouvoir s'adresser à l'ingénieur en charge de refaire le parc, à la personne qui s'occupera du projet de trottoirs, à la personne qui conçoit la future maison de quartier, de se sentir entendus et écoutés. Je rejoins donc M^{me} Evéquo : on doit développer cette culture. On a encore beaucoup de choses à faire dans cette ville dans ce domaine.

C'est malheureusement une question de priorité et non pas d'honnêteté intellectuelle. Ce n'est pas non plus une question de principe. Je suis convaincu qu'aujourd'hui, il y a suffisamment de pain sur la planche pour ne pas créer un nouveau délégué au budget participatif. Je pense donc que l'approche développée par le postulat de M^{me} Litzistorf, que nous avons décidé de ne pas traiter aujourd'hui, est meilleure, parce qu'elle construit sur ce qui existe. Je vous invite donc à rejeter ce postulat, non pas parce qu'on n'adhère pas sur le

fond, mais parce qu'il ne sert à rien d'avoir une somme infinie de fers au feu simultanément, et qu'il y a beaucoup à faire pour consolider cette culture participative à Lausanne avant d'introduire cet outil.

J'espère avoir pu rassurer les différentes composantes de la gauche. J'annonce, encore une fois, comme je l'ai fait dans ma première intervention, qu'une minorité du groupe socialiste est d'accord avec vous, chers amis écologistes – en tout cas ceux qui soutiennent ce postulat –, chers amis de La Gauche, et donc il n'y a aucune tension sur ce sujet. C'est simplement une question de priorisation. Il nous semble que notre argumentation n'est pas tout à fait fautive. Il est piquant de constater que, ce soir, nous faisons l'éloge de la politique des contrats de quartier de M. Vuilleumier, qui nous semble bien meilleure pour intéresser la population que de lui mettre à disposition des budgets avec des sommes, des lignes budgétaires et toute la complexité que cela entraîne.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – J'ai participé à la commission. En commission, on a pris cet objet en considération parce qu'il était sympa. Mais, concernant le fond, tout le monde était d'accord pour dire qu'on ne voyait pas comment cela pourrait fonctionner. A un moment donné, j'ai pensé que le postulant voulait qu'on revisite le préavis 211 de 2001, mais ce n'était pas le cas. J'ai aussi pensé qu'il voulait agrandir Agenda 21, mais ce n'était pas le cas non plus, parce qu'on se limitait aux habitants lausannois qui ont le droit de vote. Il n'y avait pas d'adhésion au fond, parce que le fond n'est pas clair – ou bien il est à triple fond. (*Rires dans l'assemblée.*)

Maintenant, on demande de définir une enveloppe budgétaire spécifique dans le cadre du budget. Et là, je ne comprends pas. Est-ce que nous allons avoir une ligne budgétaire non affectée ? C'est la raison pour laquelle ce postulat est sympa, mais, sincèrement, cela ne mange pas de pain.

Le président : – J'espère qu'il n'y aura pas un quadruple fond !

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Tout d'abord, merci au groupe des Verts, ainsi qu'au groupe La Gauche pour leur soutien à ce texte qui, effectivement, ne visait pas à créer un débat partisan.

Cette idée que nous avons eue avec Pierre-Antoine Hildbrand vient d'autres formations, comme cela a été rappelé par MM. Hubler et Payot. Mais l'idée, à nouveau, c'est de dire qu'on est dans une époque où les gens cherchent à avoir plus de transparence, on parle de démocratie participative à tous les échelons – dans les entreprises, à l'échelon des communes ou des entités gouvernementales – et ce thème nous semblait être important, donc important de l'évoquer aussi ici, à Lausanne.

J'aimerais dissiper quelques doutes, notamment émis par l'UDC. Ce n'est pas un gadget, ou alors ce serait un gadget dans toutes les communes qui l'ont fait. Effectivement, certains grands noms l'ont utilisé, parce que les noms frappent, et on voit que cela peut être intéressant. Il n'y a pas longtemps, un article du *Monde* citait le fait que plus de 1500 municipalités ou entités gouvernementales tentaient ou voulaient mettre en œuvre quelque chose qui ressemblait à un budget participatif. Il ne s'agit donc pas uniquement de grandes villes ou de mégalo-poles qui pourraient être intéressées à ce genre de projet, mais aussi de petites entités qui estiment qu'on recrée du lien, qu'on donne une forme de transparence et qu'on fait participer les gens.

A nouveau, mon idée, attachée à la démocratie représentative, n'est pas de dépouiller les élus, de nous dépouiller – que ce soit la Municipalité ou le Conseil communal – de nos prérogatives. Il s'agira, au contraire, que la Municipalité, si le postulat lui est renvoyé, définisse la manière dont elle veut nous proposer une forme de budget participatif. Parmi les 1500 formes de budget participatif qui existent, ou qui sont examinées, c'est intéressant de voir qu'il y a des formules ou des méthodes très différentes les unes des autres. Parfois, on demande aux citoyens de réfléchir à certaines propositions pendant un moment et,

après, elles sont soumises au corps délibérant, qui les examine, qui voit si cela peut entrer dans le cadre du budget. On peut imaginer des tas de choses.

Je comprends l'argument de Benoît Gaillard sur le fait qu'il y a déjà beaucoup de choses lancées à Lausanne, mais je pense, au contraire, que c'est le bon moment, vu tous ces grands projets, cette métamorphose qui attend la ville. C'est peut-être le bon moment d'essayer aussi de réfléchir à une voie pour mieux intégrer ou proposer quelque chose de différent, d'additionnel, qui vient en plus des instruments qui existent. Là, je rejoins mon collègue Nicolas Gillard par rapport à ce qu'a dit Philipp Stauber. Evidemment, il ne faut pas confondre les instruments, on n'est pas dans le cadre d'un référendum, on n'est pas un cadre législatif, mais bien dans une démarche qui vise à, comme disait la maire de Paris, Hidalgo – c'est rare que je la cite, mais je le fais ce soir –, redonner une partie des clefs du budget aux citoyens pour avoir une discussion, pour créer de la transparence. C'est ce qu'on souhaite tous ici, dans ce Conseil. On pourrait donc au moins aller vers une étude et voir ensuite ce qu'on en fait.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Puisqu'on m'a interpellé deux fois, je vais reprendre la parole. Je crois que M. Gillard se trompe, mais il a naturellement le droit de le faire, et il fait lui-même la confusion ce faisant. Nous avons aujourd'hui des instruments qui nous permettent d'impliquer les citoyens dans les décisions : le référendum, comme je l'ai rappelé, facultatif ou spontané. Pour toutes les décisions de type budgétaire, ou avec un impact budgétaire, que le Conseil communal aimerait soumettre à l'approbation des citoyens, il suffit de lancer un référendum spontané et le citoyen peut s'exprimer de façon très directe, par un instrument de démocratie directe : le vote populaire.

Est-ce que nous avons besoin d'instruments supplémentaires ? Benoît Gaillard a expliqué qu'actuellement non seulement il y a déjà beaucoup qui est fait, mais qu'on a encore plein d'autres éléments en développement. Je vous rappelle des demandes de démarches participatives dans différents grands projets que nous avons dans la ville. Je rappelle aussi la mise en œuvre d'un tel outil sur le plan légal. Je crains que, malheureusement, ce soit une illusion de croire qu'on puisse faire cela en dehors d'un cadre légal. Cela prendra autant d'années qu'il en a fallu pour mettre en œuvre le frein à l'endettement au niveau cantonal ; donc, avant huit ou dix ans, probablement, il n'y aura aucun impact concret d'une telle démarche.

J'aimerais encore connaître un problème concret, où l'on n'a pas l'outil aujourd'hui qui permettrait de résoudre le problème posé, parce qu'actuellement tout est fiction dans ce qui est dit, tout est dans l'abstrait. Comme je l'ai dit, lorsqu'il s'agissait de donner le pouvoir de décision aux citoyens, les deux postulants, et le PLR en très grande majorité – probablement à l'unanimité – l'ont refusé, et quand ils reviennent aujourd'hui avec une telle proposition, il est tout à fait légitime de se demander pour quelles décisions exactement ils veulent faire intervenir le citoyen. Dans le passé, ils l'ont justement refusé. Monsieur Gillard, ce n'est pas de la confusion : je vous demande simplement de la clarté. A vous de l'apporter. Jusqu'à présent, vous n'avez malheureusement que haussé les épaules et créé la confusion.

Le président : – Nous avons une demande de vote nominal.

Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.

La discussion est close.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR), rapportrice : – Monsieur Nsengimana, je ne connais pas les états d'âme des commissaires ni les motifs qui ont dicté leur vote. Mais je connais le résultat du vote, qui est de 7 oui et 1 abstention. La commission a donc pris en considération ce postulat et je vous invite, bien évidemment, à en faire de même, ne serait-ce que par sympathie.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, le postulat est pris en considération par 46 voix contre 26 et 4 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Alvarez Henry Caroline, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Crausaz Mottier Magali, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Dubas Daniel, Evéquoze Séverine, Ferrari Yves, Gaudard Guy, Gillard Nicolas, Graber Nicole, Grin Claude-Nicole, Henchoz Jean-Daniel, Hubler Alain, Ichtters Anne-Lise, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Knecht Evelyne, Knecht Myrèle, Laurent Jean-Luc, Longchamp Françoise, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Michaud Gigon Sophie, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Pain Johan, Payot David, Picard Bertrand, Schneider Gianni John, Trezzini Giampiero, Unal Ismail, Velasco Maria, Voutat Marlène, Wild Diane.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Bürgin Daniel, Christe Valentin, Clivaz Philippe, Decollogny Anne-Françoise, Ducommun Philippe, Faller Olivier, Fracheboud Cédric, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Graf Albert, Marly Gianna, Marti Manuela, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Nsengimana Nkiko, Oberson Pierre, Pitton Blaise Michel, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Joosten Robert, Kessler Sébastien, Moscheni Fabrice, Philipoz Roland.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude du 'budget participatif' à Lausanne » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Rue de Genève 85... et après »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Pierre Oberson (UDC), rapporteur, Caroline Alvarez Henry, Claude Bonnard (Les Verts), Guy Gaudard (PLR), Anne-Lise Ichtters (PLR), Myrèle Knecht (Soc.), Jean-Luc Laurent (Indépendant), Isabelle Mayor (Les Verts), Gilles Meystre (PLR), Sarah Neumann (Soc.), Janine Resplendino (La Gauche).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

Rapport photocopié de M. Pierre Oberson (UDC), rapporteur

Rapporteur : M. Pierre OBERSON

M. Grégoire JUNOD, directeur LOGEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Membres : Mme Caroline ALVAREZ HENRY Mme Myrèle KNECHT Mme Sarah NEUMANN M. Gilles MEYSTRE Libéral-Radical M. Guy GAUDARD Mme Anne-Lise ICHTERS M. Claude BONNARD Mme Isabelle MAYOR Mme Janine RESPLENDINO M. Jean-Luc LAURENT

Le Président ouvre la séance en demandant une brève présentation des membres de l'administration. Sont présents Mme Morella Frutiger Larqué, déléguée à l'observatoire de la sécurité, M. Giovanni Pippla, chef de la Brigade des mœurs, M. Sylvain Leinhard, inspecteur à la brigade des mœurs.

Le Président de séance demande à Monsieur Laurent s'il veut commenter ou compléter son postulat.

Monsieur Laurent déclare ses intérêts en précisant son ancienne activité à la police du commerce. Il déplore le manque d'accompagnement et soutien social lorsque les filles se sont retrouvées à la rue.

Le Président de séance remercie Monsieur Laurent pour les compléments exposés et ouvre la discussion.

Certains membres partagent cet avis d'autant plus que chacun s'accorde à dire que ce sont avant tout des victimes.

Monsieur Junod précise que c'est la police cantonale du commerce qui a ordonné la fermeture immédiate. La ville a demandé un délai de deux semaines, ce qui lui a été refusé.

La fermeture est justifiée par le manque d'hygiène des locaux ainsi que par un nombre important d'irrégularités en matière de protection incendie. Des solutions ont été proposées en outre par la direction de Monsieur Tosato. « Fleur de pavé » était également présent pour expliquer la situation ainsi que les éventuelles alternatives. Des hébergements d'urgence ont été proposés pour trois semaines, soit par la ville ou par la protection civile. Celles-ci n'ont quasi pas été utilisées.

Ces précisions étant faites, un représentant de la Brigade des mœurs explique à la commission la spécificité de la prostitution à Lausanne. Elle est quelque peu différente de celle de Genève ou Zurich, la cohabitation entre résidents du quartier et travailleuses du sexe engendrent parfois des conflits et la ville devra modifier la zone afin de mieux protéger les riverains. Le quartier devrait voir l'arrivée de 800 nouveaux habitants en 2015.

Des variantes sont envisageables :

- Le statu quo en éclairant mieux la rue Sévelin sans espace de prestation, par conséquent une partie des problèmes rencontrés actuellement continueraient à exister.
- Un privé pourrait ouvrir des chambres dans la zone de prostitution sans qu'il y ait possibilité d'y habiter, la loi ne permettant pas d'habiter sur son lieu de travail.
- La ville pourrait mettre en place une structure ou louer des locaux, dans ce cas il faudra trouver une association qui gère le bâtiment.

Une délégation de prostituées a écrit au conseil d'Etat, trois demandes principales sont ressorties :

- Des lieux de travail comme chambres ou caravane alors que ni l'Etat ni la commune n'a l'intention de créer une maison close.
- Plus de sécurité sans pour autant que la police ne chasse les clients.
- Des WC.

En ce qui concerne les WC, un projet de la Direction des travaux et de la DEJCS a été monté pour en fournir. Il est prévu un lieu d'accompagnement social offrant la possibilité de se réchauffer, de boire, de se fournir en matériels et d'utiliser les WC. Il n'est pas possible d'ouvrir des WC publics car ils se transformeraient en lieu de passe.

Une consultation aura lieu en 2015 sur l'avenir des zones de prostitution. Ce débat divise les camps politiques. Il est relevé par un membre que l'argent public ne peut pas financer la mise en place de locaux dédiés à la prostitution.

Le problème de la prostitution est compliqué mais un membre de la commission estime qu'il faut une étude et un rapport-préavis. Un propriétaire privé rencontre trop de tracasseries car personne ne veut une telle activité à côté de chez soi. A son avis la ville doit être avant-gardiste et suivre la piste d'une structure mettant à disposition des chambres.

Il est précisé qu'il y a 60 salons de massage à Lausanne, qu'il n'y a pas besoin d'autorisation, qu'il faut juste annoncer l'activité à la police cantonale du commerce.

Il est demandé s'il y a des structures pour les filles qui sortent de la prostitution, par exemple, une aide au retour.

Le propriétaire a-t-il fait l'objet d'une plainte et si les expériences françaises et suédoises sont-elles positives ?

Monsieur Junod précise que le propriétaire a été condamné à plusieurs reprises pour divers faits et qu'il y a une aide fournie aux professionnelles du sexe. En premier échelon par l'association « Fleur de Pavé ».

Un membre demande afin de savoir si elle a bien compris de préciser qu'il est bien interdit d'utiliser son propre logement, qu'il paie son loyer, et qu'il se prostitue, il y a à la fois une résidence et une activité commerciale dans le même appartement. Par ailleurs, elle estime étrange qu'on parle de « filles » quand on parle de travailleuses du sexe. C'est une habitude dans certains milieux ?

M. Laurent estime que le mot fille, n'est pas péjoratif. Les femmes l'utilisent entre elles. Il adhère à ce qui a été dit sur la rue de Genève, la situation était connue, ce bâtiment a toujours été mal géré. En ce qui concerne les trois variantes exposées, il estime qu'il faut travailler en direction de la première et de la troisième, la ville ne serait pas « proxénète », il existe bien des structures pour la toxicomanie.

Un membre estime que les logements sociaux n'ont pas à faire office de locaux de prostitution, il faut trouver une autre solution avec un droit de superficie, une location ou une structure autonome.

Un membre estime qu'il ne faut pas comparer la toxicomanie et la prostitution. Il y a une dépendance d'un côté et une activité économique de l'autre. Toutes les deux posant des questions d'hygiène publique.

M. Lienhard explique qu'avant la fermeture des salons de la rue de Genève n° 85, il y avait environ 60 professionnelles (cent certains week-ends) qui racolaient dans la rue. Les sous-sols du bâtiment étaient occupés par treize salons de massage avec des responsables annoncés à la police cantonale du commerce. Avec le temps, la taille des appartements s'est restreinte par la division des chambres. Au début, il y avait une fille par chambre, puis parfois deux dans certaines chambres sans fenêtre et sans accès à une cuisine. Il y avait aussi des filles qui ne vivaient pas dans les salons et qui n'y venaient que pour travailler. Le loyer était de 250 à 500 francs par semaine. De nuit, les lits étaient utilisés quant ils étaient libres, sans « privatisation » de l'espace. Le loyer pour les responsables des salons était de 3'000.- à 4'000.-par mois pour un trois pièces. Les conditions de sécurité et d'hygiène n'étaient pas bonnes. Certaines professionnelles disaient qu'elles manquaient d'oxygène quand elles dormaient dans les chambres sans fenêtre. La population résidente était principalement originaire de Roumanie.

Depuis la fermeture, le nombre de professionnelles a diminué dans la rue (30 à 60 selon les jours). Il y a aussi des femmes originaires de Bulgarie et d'Afrique. Les professionnelles qui sont restées à Lausanne ont pris des places dans d'autres salons ou logent chez des clients en travaillant ailleurs (un salon du sud de la Ville loue des chambres à 20 francs la passe). Une partie des femmes prostituées effectuent leurs passes dans les voitures des clients ou en plein air. Il y a donc des problèmes d'abandon de déchets et de sécurité. Pour la police, il est préférable qu'elles se retrouvent assez proches les unes des autres, en

restant en ville. Ainsi, si l'une crie, les autres peuvent l'entendre et appeler au secours. Le travail dans la forêt ou chez les clients est plus dangereux car les filles ne savent pas où elles sont. La Brigade des mœurs est présente, en civil, dans la zone de prostitution, trois fois par semaine. Le travail a plusieurs facettes. La détection des victimes est un aspect important. Il faut être présent, connaître les professionnelles, parler avec elles, observer les comportements. Les professionnelles du sexe ne viennent que rarement à la police en cas d'agression. C'est à la police de les informer de leurs droits, de tenter de lier des contacts de confiance, d'insister sur le fait que la police est intègre en Suisse. Les cas de victimes de traite d'êtres humains sont limités à Lausanne. Trois cas ont été annoncés. Dans le cadre de l'enquête, il est apparu qu'il s'agissait plutôt d'une forme de vengeance. Il y a aussi eu des craintes avec un réseau bulgare qui a tenté de s'installer à Lausanne. Nous avons fait du bon travail, ils n'ont pas pu y arriver. Nous collaborons avec « Fleur de Pavé » qui soutient, informe et accompagne dans toutes les démarches nécessaires.

Par ailleurs, une nouvelle association « Astrée » a été créée en octobre 2014. Elle soutient les victimes de traite et d'exploitation. L'activité commencera progressivement dès janvier 2015, notamment en offrant une vraie alternative (sortir du milieu, offrir un logement, soutien dans les démarches administratives, faciliter les retours en sécurité). Astrée est dirigée par l'ancienne directrice de « Fleur de Pavé », Mme Anne Ansermet-Pagot, et par Mme Angela Oriti.

Mme Mayor demande si l'association neuchâteloise « Port'Espoir » est connue.

M. Lienhard répond que cette association ne travaille pas sur Lausanne. Le premier échelon est assuré par « Fleur de Pavé » (prévention, matériel, contacts, etc.) et le second échelon sera bientôt assuré par Astrée (sorti du milieu, lutte contre la traite d'êtres humains). Par ailleurs, au niveau fédéral, il existe le service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT). Un membre rappelle qu'un postulat sur les « sexbox » avait été refusé en commission, ce qui était dommage. Un membre demande si une augmentation de la luminosité dans le quartier est bien prévue. C'est une demande contradictoire comme pour ce qui est de la présence de la police : bon pour la sécurité et mauvais pour le commerce !

La commission passe au vote :

Acceptation : à l'unanimité

La commission recommande au Conseil communal de renvoyer le présent postulat pour réponse et rapport à la Municipalité.

Le président remercie l'assemblée, la séance est close à 09h20.

Discussion

M. Pierre Oberson (UDC), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – Je commence par une petite remarque sur le rapport de commission. Comme je suis nommée, et que c'est marqué « M^{me} Mayor demande si l'Association neuchâteloise Port'Espoir est connue », je voulais dire que c'est une association qui n'est pas neuchâteloise, mais sise à Cossonay, qui travaille en faveur de la dignité des victimes de la traite humaine et de la prostitution.

La cohabitation entre une zone de prostitution légale et existant depuis des années avec des projets d'habitations, qui vont très certainement débiter en 2015 déjà dans le secteur de Sébeillon et de Sévelin, préoccupe les habitants du quartier, les professionnels du terrain, les urbanistes et les politiques. Ainsi, la Municipalité a décidé, il y a quelques mois, de consulter experts et groupes politiques sur cette problématique importante, complexe et délicate. Une table ronde fort intéressante a d'ailleurs été organisée il y a environ deux semaines.

Suite à la fermeture des salons de la rue de Genève 85, la situation des travailleuses et travailleurs du sexe s'est fortement dégradée : environnement sordide, davantage de pauvreté, très grande vulnérabilité et ressources socioculturelles précaires des prostituées et prostitués, présence assumée des souteneurs, conditions de salubrité dans le quartier détériorées, plaintes des riverains et des écoles en augmentation : autant de points relevés avec dépit par les professionnels du terrain que les Verts ont eu le privilège de rencontrer lors de la consultation.

Ainsi, quelques mois pour mettre en place des mesures durables est un délai excessivement court. Nous redoutons en effet l'empressement, ainsi que des mesures hâtives. C'est pour cette raison que nous avons demandé à la Municipalité qu'entre autres, une approche systémique soit entreprise et qu'une vision de cohabitation pragmatique et harmonieuse émerge sur le long terme et tienne compte à égalité de tous les acteurs qui vont habiter sur ce lieu de Sébeillon-Sévelin.

Légalement, la prostitution de rue à Lausanne ne peut être remise en question : il est donc du devoir des pouvoirs politiques de réussir à faire cohabiter au mieux cette activité économique et les futurs usagers de ce quartier en pleine mutation ; mais également de garantir de bonnes conditions de travail aux personnes exerçant ce métier.

Voici quelques-unes des propositions que nous souhaiterions voir se réaliser, pour éviter que la situation de la prostitution de rue ne se dégrade davantage, propositions qui tiennent compte, dans une large mesure, des avis des experts que nous avons rencontrés :

- Tout d'abord, fixer le principe d'une seule et unique zone de prostitution de rue, afin d'assurer une plus grande sécurité pour les prostitués et prostituées et un accès facilité pour les organisations de prévention et la police.
- Redessiner – intelligemment – l'actuel périmètre de prostitution avec l'aval des différents intervenants du domaine, afin d'éviter les conséquences négatives qu'une restriction trop importante pourrait avoir sur les travailleurs et travailleuses du sexe : par exemple restreindre drastiquement la zone pour la rendre moins visible des clients qui viennent en voiture forcera les prostitués et prostituées à aller exercer ailleurs, alors qu'il faut à tout prix éviter de les pousser en dehors de la zone de prostitution, jusque-là « sécurisée » par la police et les associations de prévention ; une zone trop petite pourrait également faire émerger des problèmes de cohabitation entre ces personnes de provenances si différentes.
- Améliorer la salubrité et la sécurité de l'actuel périmètre de prostitution nous semble une évidence : penser un éclairage et un mobilier urbain adéquat, installer des poubelles, des WC surveillés ou autonomes, mais « inhospitaliers » pour les prestations.
- Institutionnaliser au plus vite des rencontres pluridisciplinaires entre les différents acteurs travaillant dans le domaine de la prostitution de rue et de salon à Lausanne ; ces acteurs sont notamment la Ville, le Canton, les brigades des mœurs des deux niveaux, les associations de prévention, les travailleurs et travailleuses du sexe, les représentants des riverains actuels et futurs (habitants, gymnase, écoles, bureaux, institutions culturelles, Astrée, CIPRO, urbanistes chargés de redessiner ce quartier).
- Il faut également occuper sans relâche le terrain par la police et les associations de prévention, afin que les professionnels puissent intervenir, surveiller et éviter à tout prix que des clans ou des réseaux ne s'installent sur la place publique.
- Il faut également éloigner, autant que se faire se peut, les personnes qui gravitent autour des prostitués et prostituées – les voyeurs, les dealeurs, les souteneurs – et qui créent un sentiment d'insécurité auprès des prostitués et prostituées, qui font monter les tensions et génèrent des problèmes de cohabitation avec les habitants du quartier ; ce sont essentiellement ces personnes parasites qui engendrent les troubles à l'ordre public et non le commerce du sexe lui-même.

- Instaurer une obligation d’annonce pour les personnes qui viennent se prostituer à Lausanne (et dans le canton), ceci afin de pouvoir faire une prévention efficace auprès des prostitués et prostituées, et non de la répression, tout en étant en mesure de répondre aux sollicitations d’associations des pays sources, par exemple.
- S’inspirer des bonnes pratiques qui se font ailleurs, en Suisse et dans les villes européennes de la même taille que Lausanne.
- Permettre enfin l’ouverture d’un lieu de travail, comme l’était la rue de Genève 85, mais dans les meilleures conditions possibles. Un tel lieu à proximité du périmètre de prostitution et de places de parc, salubre, sécurisé, confortable et abordable financièrement ne devrait pas faire augmenter la demande tant le marché du sexe offre déjà de nombreuses prestations à Lausanne – plus de soixante salons notamment. Ce lieu pourrait être tenu par une association, des prostitués ou des prostituées, voire même par la Commune de Lausanne, et devrait respecter des règles très strictes en termes d’heures de travail, de salubrité de l’endroit, d’hygiène, de loyer, de respect et de protection des travailleurs et travailleuses du sexe, etc.
- Mener des actions de sensibilisation auprès des clients également, non seulement aux risques sanitaires pour eux et pour les prostitués et prostituées, mais également une sensibilisation à la question de la traite des êtres humains.
- Enfin, mener des actions pour permettre la meilleure cohabitation possible entre riverains et travailleurs et travailleuses du sexe, en partant du principe que l’usage du quartier est un droit partagé.

Cette intervention est aussi l’occasion de demander quel est le planning prévu par la Municipalité pour ce sujet vraiment très délicat et très complexe.

Le groupe des Verts vous recommande donc de renvoyer le postulat de M. Laurent à la Municipalité en souhaitant vivement que les mesures évoquées soient pleinement intégrées au rapport-préavis de la Municipalité.

M. Jean-Luc Laurent (Indépendant) : – Comme je l’avais déjà expliqué, la source de ce postulat a été la fermeture brutale par la police cantonale du commerce, sur demande de la Ville de Lausanne, des treize salons de massage sis à la rue de Genève 85, et ceci sans autre mesure d’accompagnement que la mise à disposition pendant trois semaines d’un abri PC pour se loger. On croit rêver !

S’il est tout à fait compréhensible qu’au vu de la densification de la population dans le quartier de Sévelin – environ 800 nouveaux habitants sont attendus dans ce quartier cette année – une solution devait impérativement être trouvée, rien n’obligeait à une telle brutalité de cette décision. En effet, les motifs de risques liés au feu et les irrégularités constatées dans le bâtiment étaient connus depuis de nombreux mois et rien n’obligeait à une fermeture immédiate. La Ville avait d’ailleurs demandé un délai de deux semaines, refusé par le Canton.

Différentes variantes ont été présentées et sont envisageables, à savoir :

1. le statu quo en éclairant mieux Sévelin, ce qui ne serait pas favorable à la discrétion souhaitée par les clients et ces dames
2. un privé, qui pourrait mettre à disposition des prostituées des chambres destinées à effectuer leurs prestations
3. la Ville pourrait mettre en place une structure pour construire ou louer des locaux à des fins de prostitution. Il faudrait, à ce moment-là, trouver ou fonder une association ou une fondation pour gérer cette structure.

A mon sens, c'est cette troisième solution qui serait la plus souhaitable, pour autant que des règles précises soient édictées quant à la gestion de ces locaux, tant il est vrai que le risque de dérapage est grand.

Il est vrai que la Municipalité a déjà pris un certain nombre de mesures, notamment en organisant une consultation des partis politiques et des milieux concernés par la prostitution, ainsi qu'une table ronde réunissant les différentes personnes concernées, et je ne peux qu'abonder dans ce sens et saluer ces mesures. Mais ce n'est bien sûr pas encore suffisant, et il est maintenant grand temps de trouver des solutions concrètes.

Voilà, mesdames et messieurs – et sans vilain jeu de mots – je ne veux pas m'étendre plus longuement sur ce sujet, et je ne peux que vous recommander de suivre les conclusions de la commission et de transmettre ce postulat à la Municipalité.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Je voudrais proposer la prise en considération du postulat présenté et sa mise en commun dans la commission chargée d'étudier le postulat de MM. Henchoz et Klunge sur une des solutions proposées pour remédier au problème que nous présentent mes préopinants.

M^{me} Evelyne Knecht (La Gauche) : – Le groupe La Gauche soutient ce qui a été dit, notamment par M^{me} Mayor ; je ne vais donc pas le répéter.

Effectivement, c'est une préoccupation importante. Lors de la table ronde, il y a une quinzaine de jours, une ébauche de projet nous a été présentée. On a eu le sentiment que, bien que les personnes qui le présentaient prétendaient tenir compte de l'occupation actuelle du lieu, il me semblait que le monde de la prostitution était un peu trop évincé. Nous espérons vivement que ce soit corrigé.

Pour revenir au postulat, suite à la fermeture de ces salons à la route de Genève, c'est vrai que la situation est très difficile pour ces femmes. Elles demandent une chose essentielle, que des lieux soient mis à leur disposition pour travailler ; dans la réponse du postulat, c'est écrit : « Des lieux de travail, comme chambres ou caravane, alors que ni l'Etat ni la Commune n'ont l'intention de créer une maison close. » Il ne s'agit pas de demander au Canton ou à la Commune de devenir des proxénètes. La demande est importante, et c'est le seul moyen d'avoir une certaine sécurité dans ce lieu par rapport à cette activité.

Le syndicat de Genève travaille, je crois, sur un projet de coopérative avec les prostituées. Il ne s'agit pas du tout de proxénétisme, mais de privés qui louent des salons. Il s'agit vraiment de travailler en coopérative et en lien avec la Ville de Genève. J'espère que la Ville de Lausanne pourra s'inspirer de ces réflexions ; c'est vraiment le plus important dans tout ce qui nous est demandé, soit que ces femmes aient un lieu pour travailler, quelque chose qui remplace la disparition de ces salons, même si, bien entendu, on ne pouvait pas soutenir la solution des salons tels qu'ils étaient à l'époque. Le groupe La Gauche vous invite vivement à soutenir ce postulat et à le transmettre à la Municipalité.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Notre collègue Picard a donné la piste. Notre collègue Mayor se prévaut du postulat qu'on a déposé, tant par voie médiatique que devant ce plénum, donc tous les ingrédients sont là pour renvoyer ce postulat à la Municipalité, qui l'intégrera dans sa recherche de la solution à la préoccupation de tout un chacun.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Je partage à peu près tous les points de vue soulevés par M^{me} Mayor, à quelques détails près. Je suis un peu énervé du procès fait à la Municipalité par certains intervenants par rapport à la fermeture des salons de la route de Genève comme étant la source de tous les problèmes. Ces salons étaient une partie du problème ! Les conditions en matière d'hygiène et de sécurité étaient un vrai scandale et c'est la preuve d'une sorte d'exploitation des prostituées dans ces salons. On y a pratiqué des loyers usuriers. C'est un renversement assez hallucinant de faire le procès de la Municipalité ce soir, et de dire que la source du problème c'est d'avoir fermé ces salons. Si la Municipalité fermait une cuisine d'un restaurant par manque d'hygiène, est-ce qu'on viendrait demander ici qu'on ouvre une cantine scolaire aux exploitants de ce restaurant ?

Maintenant, quel sort donner à ce postulat ? Si je me souviens bien, on a renvoyé le postulat Henchoz-Klunge directement à la Municipalité parce qu'il demandait exactement ce que la Municipalité a déjà entrepris. Je vous rappelle que la Municipalité a entrepris une expérience pilote avec un lieu de repos, des toilettes, etc. Elle l'a fait par ses propres moyens parce qu'elle n'a pas encore trouvé d'association pour prendre en charge ces installations. Donc, je veux bien que l'on ouvre des lieux, ou une coopérative, mais, actuellement, je ne vois pas qui pourrait prendre en charge un tel projet.

Personnellement, je trouve particulier qu'une municipalité assure que la pratique de la prostitution puisse se pratiquer à Lausanne, quelles que soient les conditions. Effectivement, c'est une activité légale, mais, si je reprends l'exemple du restaurant, est-ce qu'on doit assurer qu'elle se pratique et aider à ce qu'elle se pratique ? C'est une barrière morale, personnelle, que je ne peux pas franchir. C'est pourquoi je refuserai ce postulat.

M. Henri Klunge (PLR) : – J'aimerais apporter deux précisions. Je suis ravi d'entendre le discours de Jean-Luc Laurent, qui vient enfin avec des propositions concrètes, contrairement à ce postulat, qui était un peu trop vague. Je rappelle le dépôt de mon postulat, cosigné par M. Henchoz. Et je rappelle à M. Mivelaz que notre postulat a été renvoyé en commission parce que, justement, la Municipalité n'avait encore donné aucune piste réelle et concrète au moment de son dépôt. Effectivement, ensuite, la solution proposée par notre postulat a été mise en place par la Municipalité, ce que nous saluons, et c'est évident que nous encourageons le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M^{me} Evelynne Knecht (La Gauche) : – Je veux répondre à M. Mivelaz. A aucun moment le rôle de la Ville n'est d'assurer que la prostitution se pratique à Lausanne ; il ne s'agit pas de cela. La prostitution existe, elle existera toujours, c'est tout. Il faut en tenir compte. De plus, elle est légale. Donc, la seule chose que la Ville doit faire, en tout cas de l'avis du groupe La Gauche, c'est de s'assurer que cette activité se déroule dans les meilleures conditions, que ce soit au niveau des riverains, de ce qui se passe autour, de ce qui se passe dans le quartier, mais aussi en ce qui concerne la sécurité des femmes qui exercent cette activité. Il ne s'agit donc pas du tout que la Ville assure la prostitution à Lausanne, mais qu'elle assure la sécurité et les bonnes conditions pour que cette prostitution, qui existe de toute façon, se passe dans les meilleures conditions.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je donne l'avis de l'autre partie du groupe socialiste, qui a plutôt envie de transmettre ce postulat à la Municipalité, sans grand enthousiasme, plutôt dans le sens de la lecture qu'en fait M^{me} Knecht, qui, à mon avis, tord un peu le texte. En effet, le texte parle clairement du remplacement des salons. Dans ce sens, je suis d'accord avec mon président de groupe sur le fait qu'il n'appartient pas à la Ville de se voir contrainte à fournir un remplacement, sous prétexte qu'elle aurait fait fermer des salons qui ne répondaient ni aux normes de sécurité ni au principe de dignité humaine. Mais nous considérons que cela peut être utile comme élément de la réflexion et que, dans ce domaine, étant donné qu'il y a une démarche consultative en cours, peut-être même participative, il est envisageable de transmettre ce postulat, sans enthousiasme. Donc, de ce point de vue, le groupe socialiste sera divisé. Pour ma part, je voterai ce postulat, encore une fois, sans un grand enthousiasme.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je ne veux pas faire trop long, parce qu'il s'agit d'un renvoi de postulat à la Municipalité. En commission, j'ai aussi plaidé pour qu'il nous soit renvoyé, dans la mesure où nous sortirons un préavis sur la prostitution – cela me permet de répondre à la question de M^{me} Mayor –, en principe cet été. Les dispositions actuelles sur la prostitution sont de compétence municipale. Nous avons une base légale formelle dans le Règlement général de police, mais, pour le reste, ce sont des dispositions de compétence de la Municipalité.

J'aimerais apporter deux précisions dans ce débat. D'abord, je remercie M. Mivelaz et M^{me} Knecht d'avoir relevé que la situation des salons de la route de Genève 85 était inadmissible ; c'est vrai. S'il y avait dû y avoir, à un moment ou un autre, un mégot de

cigarette qui aurait pris feu dans ces locaux, je ne sais pas quelle serait la nature du procès que vous nous feriez aujourd'hui, peut-être avec raison. Cela aurait été une véritable catastrophe. Ces locaux étaient un vrai danger du point de vue de la sécurité incendie et du respect des normes.

Concernant les conditions d'exercice de la prostitution, je vous répète ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire plusieurs fois : il est indéfendable d'accepter des logements de trois pièces, divisés en six chambres, dans lesquelles on doit parfois couper des matelas pour les faire entrer, loués à 12 000 francs par mois. C'était la réalité des salons de la rue de Genève 85. Et je suis très heureux que la Justice, pour une fois – alors que la Justice vaudoise est timide – ait condamné le propriétaire pour violation de la Loi sur la prostitution, même si la peine est légère. Il est relativement rare que les tribunaux dans ce canton prononcent des condamnations en la matière, et c'est bien le signe que nous avons raison de faire les contrôles qui ont été faits, qui ont d'ailleurs été demandés à maintes reprises et qui ont été coordonnés.

A partir du moment où les contrôles ont été effectués par les services cantonaux et communaux concernés, il n'y avait pas d'alternative à la fermeture. C'est la même chose quand on fait des contrôles de chantier dans le domaine de la construction : il y a des mesures immédiates qui s'imposent à la collectivité, et celle-ci s'imposait.

S'agissant du postulat PLR, dont on aura l'occasion de débattre prochainement, que je vous encouragerai aussi à adopter, je ne veux pas polémiquer inutilement là-dessus, mais c'est une proposition que la Municipalité porte depuis presque une année, depuis le mois d'août 2014, qui a d'ailleurs été évoquée publiquement à de très nombreuses reprises. Nous avons eu des discussions avec M. Leuba, avec M. Tosato, et avec Fleur de pavé, de manière à ce qu'on puisse mettre en place un local d'accueil assorti de locaux sanitaires dans le quartier de Sévelin, dans la zone de prostitution. On pensait mener ce projet avec des moyens financiers renforcés pour Fleur de pavé, mais qui puissent être conduits par une association – cela nous paraissait préférable. Ce projet a été refusé par Fleur de pavé – cela a fait l'objet de plusieurs articles de presse au mois de décembre dernier. J'espère qu'on pourra le reprendre. Peut-être que le postulat du PLR nous y aidera, si le Conseil l'accepte le moment venu ; il enfonce quand même des portes ouvertes. Mais, parfois, enfonce des portes ouvertes peut servir, même si ce n'est pas une proposition complètement novatrice en la matière.

Je mets aussi M^{me} Mayor en garde, et je le dis à ce Conseil : méfiez-vous du carnet du lait et des listes de ce qu'il faut faire dans ce débat difficile. Méfiez-vous de cette tentation s'agissant de ce débat, parce que c'est un problème extrêmement compliqué ; et je le dis en particulier à celles et ceux qui ont participé et qui se sont fortement impliqués dans la consultation et dans la table ronde que nous avons eue. Le fait que nous avons une prostitution de rue, qui se pratique en voiture, est un autre problème extrêmement compliqué, qui rend très difficile la cohabitation de cette activité avec l'habitation. Madame Mayor, comme d'autres ici, vous avez entendu les riverains du quartier de Sévelin, et je peux vous dire qu'ils s'étaient encore vraiment retenus lors de la consultation. Ce sont des situations très compliquées et il n'y a pas de bonnes solutions toutes simples. Il n'y a pas de « y a qu'à » dans ce débat.

On cherchera la moins mauvaise solution, qui permette de concilier à la fois sécurité des prostituées, conditions d'hygiène satisfaisantes et, si possible, meilleures par rapport à ce qu'elles sont aujourd'hui, la qualité de vie des riverains, qui doit aussi être une préoccupation de la Municipalité et de ce Conseil, et ce ne sera pas forcément facile. Il n'y a aucune ville d'ailleurs où c'est facile. Les spécificités que j'ai évoquées font qu'on a une zone de prostitution en voiture, avec parfois des densités de trafic supérieures la nuit, qui compliquent encore la donne.

On va effectivement continuer à travailler en concertation avec les différents acteurs, et j'espère avec les groupes politiques. A défaut de trouver une bonne solution, j'espère

qu'on trouvera ensemble une solution viable pour les uns et les autres, soit les travailleuses du sexe et les habitants du quartier, qui sont deux préoccupations que l'on doit avoir ; les deux ne sont pas toujours simples à concilier. En tout cas, je remercie les groupes politiques de s'être fortement impliqués dans la consultation que nous avons menée. Certains y ont consacré du temps et passablement d'énergie pour contribuer à chercher la meilleure solution possible.

La fermeture des salons de la rue de Genève 85 n'est pas la source de tous les problèmes. La prostitution dans la rue ou dans les voitures existait avant et elle existe aujourd'hui. Elle a plutôt tendance à diminuer, comme nous l'a indiqué la Police judiciaire dans le cadre de la consultation et de la table ronde, en particulier la Brigade des mœurs. Malgré tout, il y a des solutions de remplacement, peut-être moins pratiques et moins commodes que la rue de Genève 85 du point de vue de la localisation, mais il y a effectivement une série de salons qui sont venus remplacer ceux qui existaient à la rue de Genève 85.

M^{me} Evelyne Knecht (La Gauche) : – J'ai bien entendu M. Junod. Effectivement, je suis loin de penser que le problème est simple. Justement, parce qu'on a participé aux tables rondes, on se rend compte de la complexité du problème et du sujet. Mais j'aurais voulu vous entendre sur les variantes envisageables. Notamment, est-ce que la Ville pourrait mettre en place une structure ou louer des lieux de travail, comme ce qui est écrit dans le rapport, soit des chambres ou des caravanes ? Vous proposez un local d'accueil, mais vous cherchez une association pour le tenir. Le problème, c'est qu'il y a déjà une association, qui a un camion présent tous les soirs dans les rues ; le camion de Fleur de pavé travaille toutes les nuits. Ce qui manque, et ce que les prostituées demandent, c'est un lieu pour travailler. J'aimerais une réponse à leur demande. Je voudrais entendre la Municipalité sur cette éventualité. Bien entendu, il ne s'agit pas de devenir proxénète. J'aimerais savoir si la solution de coopérative est imaginable, mais il faudrait un lieu avec des chambres.

Le président : – Il est probable que le rapport-préavis réponde à vos demandes, si vous envoyez cet objet à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Jean-Luc Laurent (Indépendant) : – Je ne suis pas du tout opposé à ce que la Municipalité réponde dans le même cadre que le postulat de M. Klunge et consorts, et que sa réponse fasse partie du préavis qu'elle propose de nous présenter d'ici l'été.

Le président : – Effectivement, la Municipalité décidera comment répondre.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Nous aurons l'occasion d'y répondre si vous renvoyez ce postulat à la Municipalité. On sortira alors un préavis en réponse à ce postulat. La Municipalité en prendra acte et en discutera. Elle discutera aussi du futur rapport-préavis sur la prostitution.

Par contre, j'ai déjà eu l'occasion de dire, au nom de la Municipalité, qui en a parlé à plusieurs reprises, qu'on n'est pas favorable à ce que la Ville loue des chambres. Cette position est connue. Pour le reste, on mènera ce débat au moment de la réponse de la Municipalité.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – M^{me} Knecht ne demandait pas la position actuelle de la Municipalité, mais celle qu'elle pourrait avoir notamment suite aux discussions d'aujourd'hui. Finalement, quand on discute ici, c'est aussi pour éclairer ou pour donner des impulsions à la Municipalité. Et puis, chose amusante, pour ma part, j'ai bien écouté les cours de la préfète concernant les compétences du Conseil communal, et la construction de bâtiments est de la compétence du Conseil communal. Peut-être qu'il y aurait une piste à creuser pour les personnes intéressées au sujet.

La discussion est close.

M. Pierre Oberson (UDC), rapporteur : – La commission recommande au Conseil communal de renvoyer le présent postulat à la Municipalité à l'unanimité.

Le postulat est pris en considération avec 2 avis contraires et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Rue de Genève 85... et après » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Pour une administration communale au service de tous les habitants »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jean-Marie Chautems (Soc.), rapporteur, Florence Bettschart-Narbel (PLR), Valentin Christe (UDC), Xavier de Haller (PLR), Françoise Longchamp (PLR), Pedro Martin (Soc.), Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), Thanh-My Tran-Nhu (Soc.).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Jean-Marie Chautems (Soc.), rapporteur

Présidence : Jean-Marie Chautems, rapporteur

Pour la commission Mme Florence Bettschart-Narbel (remplaçant Mme Wild), M. Valentin Christe, M. Xavier de Haller, Mme Françoise Longchamp (remplaçant M. Klunge), M. Pedro Martin (remplaçant Mme Marly), M. Pierre-Yves Oppikofer, Mme Tran-Nhu Thanh-My (remplaçant Mme Decollogny)

Excusés : Mme Séverine Evéquo
M. Laurent Rebeaud

Pour la Municipalité M. Daniel Brélaz, syndic

Pour l'Administration M. Denis Décosterd, chef de service, Service du développement de la Ville et communication (Devcom), notes de séance, avec nos remerciements pour ses excellentes notes

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de ville

Date : Lundi 19 janvier 2015, de 8 h à 8 h 45

Le président passe la parole au syndic qui présente son collaborateur, qui devra quitter la séance à 8 h 45 au plus tard, pour cause d'urgence municipale.

Le postulant ouvre « une fenêtre de réflexion » sur les plages horaires des guichets et des services publics de la Ville de Lausanne. Cela n'a pas de rapport direct avec la cyberadministration. La société actuelle exige souvent une mobilité accrue pour les travailleurs(-euses), et beaucoup de Lausannois ont une activité professionnelle, à Berne ou à Genève par exemple, ils font les courses et ne peuvent pas se présenter aux guichets aux heures de bureau. La plupart des services communaux ferment entre 16 h 30 et 17 h, et en général, ils sont fermés entre 12 et 14 heures. Il propose, par exemple, une ouverture retardée par semaine ou une journée continue, ce qui est conforme aux règlements communaux. Finalement la proposition du postulant correspond à l'idée d'un horaire constant.

(Article 15 al. du règlement du Conseil communal : possibilité d'un horaire flexible entre 6 h et 20 h)

Pour le syndic, c'est le cas actuellement pour les services techniques et la police. Les bibliothèques de la commune ouvrent le samedi ainsi que certains services commerciaux, comme par exemple « Citycable ». Il prend acte de l'horaire constant et de la compensation des heures supplémentaires. Il insiste sur le fait, qu'une prise en considération impliquera nécessairement un changement.

Un commissaire, en charge de la défense des droits des syndiqués, insiste sur les conséquences que pourrait avoir ce postulat sur les heures de travail ; et il ne peut pas y avoir d'horaire libre, sans heures bloquées. Par exemple, l'ouverture des bibliothèques le samedi, a impliqué des discussions avec les collaborateurs. Une commissaire se demande s'il serait possible de se baser sur le volontariat, et estime la demande acceptable. Autre question soulevée, pendant cette séance : serait-il possible d'élargir les horaires, sur la base de rendez-vous préalables ? Après une brève discussion, le syndic et d'autres commissaires estiment que c'est possible pour des petites communes. Il est pratiquement impossible d'établir des horaires personnalisés dans une ville de 140.000 habitants.

Dans la discussion générale, certains points sont encore à relever :

- Une commissaire insiste sur le fait qu'une ouverture par semaine jusqu'à 19 h et une plage horaire entre 12 et 14 h serait une demande raisonnable, les horaires actuelles avec des fermetures à 16 h 30 et 17 h sont beaucoup trop restreints.
- La question du développement des démarches électroniques (demandes par internet par exemple) est soulevée par un commissaire. Il est répondu par le syndic, que c'est techniquement possible, mais parfois légalement impossible pour certains services, où souvent la présence physique de la personne est obligatoire, par exemple le Service des habitants. Et par rapport aux effectifs, les incidences de ce type de développement est très variable ; il faudra établir une étude de faisabilité et d'évaluation des besoins.
- La question est posée : combien de personnes seraient concernées par cette demande ? Il semblerait qu'elle concerne un nombre relativement limité de personnes.

Pour le postulant, il faut distinguer les démarches virtuelles et la question des horaires. Il faut bien cibler les services concernés. Il pense surtout au Service des habitants et au Service du logement.

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote :

La prise en considération du postulat est acceptée par 7 voix avec une opposition et sans abstention.

Discussion

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Mon postulat a reçu un accueil relativement favorable en la commission.

Premièrement, j'aimerais revenir sur la notion de service public, qui est au centre de mon postulat. Les services de l'Administration sont là pour rendre service aux administrés, aux citoyens de la ville et aux contribuables. Or, aujourd'hui, en matière d'ouverture des guichets de l'Administration, il ne s'agit plus d'un service public, puisqu'une partie de la population lausannoise ne peut simplement plus s'y rendre aux heures d'ouverture. En moyenne, les guichets sont ouverts de 8 h-8 h 30 à 11 h 30-11 h 45 et de 14 h à 16 h 30 environ. L'idée de ce postulat est de permettre à tout un chacun d'avoir un contact direct et personnel avec les membres de l'Administration. Cela permet d'ores et déjà d'écartier un

éventuel débat sur les questions des prestations électroniques que l'Administration peut offrir aux contribuables. Tel n'est pas l'objet de mon postulat.

Deuxièmement, il s'agit d'une demande raisonnable. Encore une fois, il ne s'agit pas d'alourdir la charge de travail de l'Administration communale, mais simplement de mener une réflexion sur l'adaptation des horaires. Le Règlement du personnel communal permet déjà d'adapter, dans une certaine mesure, les horaires de travail des employés communaux. J'aimerais donc que la Municipalité aille dans ce sens et se questionne sur les plages horaires et si l'on peut adapter les heures d'ouverture des guichets. Par exemple, on peut avoir une journée où les guichets ouvrent un peu plus tard le matin, mais avec un horaire continu, sans fermeture à midi, ou bien avec l'ouverture jusqu'à 19 heures.

Pour le reste, ce postulat ouvre une réflexion. Il est formulé en termes relativement larges et, à moins que le débat vienne à être soulevé de manière relativement importante, je ne reprendrai pas la parole. Je vous remercie d'ores et déjà de le soutenir, de suivre la commission et de le transmettre à la Municipalité.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Tout d'abord, je rappelle que l'Administration communale est vraiment au service des habitants déjà aujourd'hui. Il y a toute une série de services qui, pour répondre justement aux besoins de la population, sont ouverts sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre : la police, les pompiers, les usines de Pierre-de-Plan, la station d'épuration des eaux, Tridel, etc. Depuis très longtemps, l'Administration communale se préoccupe de répondre aux besoins de la population, y compris avec des horaires de travail de nuit et le dimanche, quand ce n'est pas possible de faire autrement.

Le postulat nous propose quelque chose de beaucoup plus modeste. Il peut être accepté dans la mesure où l'on se situe au niveau du réglage fin, de la mécanique fine. Il est vrai que les guichets de certains services sont ouverts jusqu'à 16 h 30 ou 17 h, et ce n'est pas toujours pratique pour une bonne partie des habitants, qui terminent leur travail après 17 h. Parfois, c'est compliqué de se rendre dans des services comme le Contrôle des habitants, ou le Service des assurances sociales, où il n'est plus possible de se rendre après 17 h. Dans ce sens, il est tout à fait possible d'entrer en matière sur ce postulat pour faire quelques réglages fins, au cas par cas, si cela se justifie. Certains services pourraient ouvrir jusqu'à 18 h ou 19 h au plus tard – comme pour les magasins ; l'heure limite, c'est 19 h. Donc pas plus, et pas jusqu'à 20 h, comme c'est suggéré dans le développement du postulat.

Il est possible d'étudier ce genre de demande pour mieux répondre à certaines demandes précises de la population, évidemment moyennant le fait que le personnel concerné soit consulté et, si nécessaire, qu'il y ait d'autres aménagements en compensation pour les inconvénients que cela pourrait entraîner pour le personnel, de la même manière que cela a été fait pour la bibliothèque communale. C'était une modification beaucoup plus importante quand la bibliothèque communale a ouvert le samedi – ce qui n'était pas le cas autrefois ; il y a eu des discussions avec les personnes concernées, vu qu'il s'agissait d'un changement très important dans les horaires de travail, pour qu'il y ait des compensations.

Ici, il s'agirait de modifications de moindre importance : une heure de plus le soir une fois par semaine. On peut donc tout à fait entrer en matière. J'ai oublié de déclarer mes intérêts au début de mon intervention : je suis le secrétaire du Syndicat des services publics et je m'occupe des employés de la Ville de Lausanne. En conclusion, on peut tout à fait accepter d'entrer en matière sur ce postulat, dans la mesure où la Municipalité le traduirait par des propositions modérées, raisonnables et limitées.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – M. Oppikofer a dit une partie de ce que je voulais dire. Néanmoins, il y a encore un élément que je souhaite indiquer : parmi les horaires annoncés par le postulant, il y a le fait qu'un grand nombre de guichets ouvrirait à 14 h ; or je crois que, depuis une année à peu près, certains guichets ouvrent plus tôt, à 13 h. C'est le cas du Contrôle des habitants et du Service du logement, pour prendre les

deux guichets cités dans le postulat. Et c'est également le cas du Secrétariat municipal pour les naturalisations et du Bureau des déclarations – le syndic pourra peut-être le confirmer.

Une des difficultés, c'est que si on va, par exemple, au Contrôle des habitants à 13 h, on sait à quelle heure on peut entrer dans la salle d'attente et prendre son ticket, mais on ne sait pas à quelle on quitte l'endroit. Donc, par rapport aux propositions faites dans le cadre de la commission, je pense que, pour un certain nombre de ces guichets, la prise de rendez-vous pourrait être relativement judicieuse. Mais il est vrai que la prolongation sur la fin de la journée, en tout cas un ou deux jours par semaine, serait utile.

Je veux tout de même mentionner que tous les guichets n'ouvrent pas à 13 h. Certains ouvrent toujours à 13 h 30. C'est le cas notamment de l'endroit où se trouvent les enquêtes publiques, ce qui est assez étrange. On pourrait, dans un premier temps déjà, avoir des guichets qui ouvrent un peu plus tôt dans cette direction également, pour que les gens qui le souhaitent, comme le souhaite également le postulant, puissent consulter les enquêtes publiques, qui sont une forme de participation à la politique de la Ville, comme chacun le sait.

La discussion est close.

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.), rapportrice remplaçante : – La commission a accepté la prise en considération du postulat par sept voix, avec une opposition et zéro abstention.

Le postulat est pris en considération sans avis contraire et 2 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Pour une administration communale au service de tous les habitants » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Réponse au postulat de M. Stéphane Michel : « Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne »

Rapport-préavis N° 2014/80 du 20 novembre 2014

Travaux

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Stéphane Michel intitulé « Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne », déposé le 1^{er} juin 2010¹ et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 12 avril 2011².

2. Rappel des éléments du postulat

Le postulant décrit les différentes actions entreprises en ville de Lausanne pour la promotion et le développement de la marche à pied. Il mentionne notamment le travail effectué dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) pour une prise en compte de la mobilité douce dans la planification et le développement de la ville. Il évoque également les actions ponctuelles telles que le projet « m2 le 1^{er} km », développé

¹ BCC 2009-2010, II, p. 695

² BCC 2010-2011, II, pp.796-797

en collaboration avec les Ligues de la santé, visant à favoriser l'usage de la mobilité douce dans les déplacements urbains.

Le postulant demande à la Municipalité « *d'aller plus loin en proposant des mesures supplémentaires destinées à promouvoir la mobilité piétonnière auprès de la population lausannoise ainsi que de nos visiteurs* ». Pour ce faire, il souhaite que l'Administration prenne des mesures destinées à :

- 1) développer les itinéraires piétonniers, leurs relations avec les réseaux de mobilité douce en cours d'étude et avec le réseau des transports publics ;
- 2) favoriser la marche à pied, au travers du site Internet de la Ville, en proposant des moyens qui permettraient de connaître les temps de déplacements approximatifs d'un endroit à un autre de la ville ;
- 3) favoriser, par la création d'une carte piétonnière, l'utilisation des itinéraires permettant de se déplacer à pied d'un endroit à un autre de la ville, tout en proposant des itinéraires touristiques piétonniers valorisant les richesses et la beauté de la ville. A terme, la carte et le site pourraient être disponibles sous la forme d'une application pour Smartphones ;
- 4) donner l'occasion et inciter la Ville à négocier avec des privés davantage de servitudes afin de permettre au grand public de passer à des endroits privés.

3. Réponse de la Municipalité

La Municipalité répond comme suit aux différentes demandes du postulant :

3.1 Développement des itinéraires piétonniers

La Municipalité rappelle que le développement du réseau piétonnier fait partie de ses préoccupations depuis de nombreuses années. En effet, qu'il s'agisse du Plan directeur communal (PDCoM) de 1996 ou de sa nouvelle version, actuellement en cours de révision, le piéton est prioritaire dans la hiérarchie des modes de déplacement. De plus, la création en 1998 du poste de délégué piéton a renforcé cette volonté d'accorder une place privilégiée aux piétons dont la thématique est, depuis lors, prise en compte dans l'étude et la réalisation des projets d'aménagements de l'espace public. Ce poste, initialement octroyé à 50% et rattaché au Service d'urbanisme, a évolué sous l'impulsion du directeur des Travaux pour passer à 100%. Il a ensuite été transféré au Service des routes et de la mobilité, ce qui a contribué à renforcer l'attention plus particulière accordée à cette thématique. Par ailleurs, l'adoption du rapport-préavis N° 147/2000 « *Pour la sécurisation des piétons en ville de Lausanne* »³, qui réservait CHF 2'400'000.- pour la création de nouvelles traversées piétonnières et celle du préavis N° 2011/7⁴, qui mobilisait une somme avoisinant CHF 13'000'000.- destinée à couvrir le financement des études et la réalisation des mesures de mobilité douce prévues dans le cadre du PALM 1^{ère} génération, sont autant de mesures qui confirment l'importance accordée à la problématique piétonnière.

Le PDCoM en révision confirme la politique d'aménagement du territoire en y identifiant les enjeux et les orientations. Il consacre un chapitre à la mobilité douce et donc, à la marche à pied comme mode de déplacement. Dans le but de favoriser et d'améliorer les déplacements à pied, le PDCoM en révision a choisi de ne pas illustrer sur une carte les itinéraires piétonniers, mais plutôt d'identifier les grands axes piétonniers verticaux et horizontaux en soulignant les endroits qui comportent une « cassure » (à cause d'obstacles naturels, d'une voie ferrée ou de l'autoroute). Dès lors, des projets de franchissement (passerelles et ascenseurs) devront être mis en place, non seulement pour assurer les connexions entre les axes piétonniers, mais aussi pour faciliter l'accès aux interfaces des transports publics. Le PDCoM en révision se fixe aussi pour objectif de renforcer la marche à pied dans les quartiers et comme mode de déplacement pour se rendre à l'école. De plus,

³ BCC 2000, II, pp. 563 et ss.

⁴ BCC 2010-2011, II, pp. 896 et ss.

il vise à améliorer la cohabitation dans le même espace entre les piétons et les autres modes de déplacement « doux », notamment les vélos.

La Ville souhaite également préciser qu'elle accorde de l'importance au développement d'itinéraires piétonniers de qualité. A ce titre, l'exemple de la « promenade de la Ficelle », anciennement appelée la « coulée verte », est une promenade piétonne qui a été proposée lors des travaux du m2 et a été inscrite dans le préavis N° 2005/78 portant sur la construction des aménagements d'espaces publics aux abords des stations du m2 et sur le réseau 08. Le montant de ce préavis était de CHF 21'000'000.- dont CHF 4'700'000.- ont été alloués pour la construction de la couverture de la tranchée du m2 entre le pont du Liseron et la nouvelle station Délices. Cette promenade est, depuis son inauguration en septembre 2008, fort appréciée des lausannois et des touristes de passage dans la région. Citons également l'insolite Sentier du renard⁵. Inauguré en avril 2007, ce parcours piétonnier propose de suivre la Vuachère et de parcourir la ville du nord au sud, soit de Praz-Séchaud jusqu'à la Tour Haldimand.

Comme souligné précédemment, dans le cadre de la première étape du PALM et du préavis N° 2011/07, de nombreuses mesures en faveur du développement du réseau de la mobilité douce (piétons et vélos) ont été prévues pour un montant global avoisinant les CHF 13'000'000.-. Ces premiers investissements vont permettre de mettre en place une multitude de projets tels que de nouvelles traversées piétonnes, la création de liaisons de mobilité douce verticales (ascenseurs) et horizontales (passerelles, passages inférieurs), de nouvelles zones piétonnes, des mesures d'amélioration des cheminements piétonniers et d'accessibilité aux interfaces des transports publics (rampes, abaissement et bancs adaptés aux personnes à mobilité réduite, balisage tactilo-visuel) ou encore une campagne d'optimisation de l'éclairage public sur les itinéraires de mobilité douce.

Ainsi, pour ne citer que quelques projets identifiés dans le PALM 2007, la création d'un passage inférieur, en phase de finalisation, favorisera la perméabilité piétonne nord-sud entre le quartier de Tivoli et la plateforme de Sévelin. La passerelle du Martinet⁶ sera, quant à elle, construite entre 2014 et 2015. Cette dernière s'inscrit dans un itinéraire est-ouest de mobilité douce situé au sud des voies CFF et planifié dans le cadre du PALM et du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL). Cet itinéraire a pour objectif de relier, à terme, la gare halte de Prilly-Malley à la gare de Lausanne. Entre 2011 et 2013, quinze nouvelles traversées piétonnes ont été réalisées sur les axes à orientation trafic. De plus, huit autres sont en cours de réalisation en 2014 et six nouvelles traversées seront encore mises en place dès 2015.⁷ A ce titre, citons la récente réalisation d'une traversée piétonne sur l'avenue de Provence qui permet de relier le chemin de Malley avec celui de la Colline, où de nouvelles habitations ont vu le jour. Le relevé d'un comptage piétons effectué en septembre 2014 montre déjà l'utilité et la nécessité de proposer une traversée piétonne à cet endroit. L'ensemble de ces projets conduit donc à une amélioration tant de l'offre que de l'accessibilité en matière de déplacements et d'itinéraires piétonniers en ville de Lausanne. D'autres améliorations suivront avec l'exécution de la seconde génération du PALM dont les mesures ont été très bien notées par la Confédération, et cela en partie grâce à son volet sur la mobilité douce.

Citons encore l'étude de M. Pierre Corajoud sur « les déplacements piétonniers verticaux à Lausanne »⁸. En effet, souhaitant améliorer l'offre d'accessibilité en ce qui concerne les déplacements piétonniers verticaux, la Ville a mandaté M. Pierre Corajoud en vue d'identifier des lieux problématiques dans les itinéraires piétonniers fréquemment utilisés. Sur la base d'un certain nombre de critères, ce mandat a permis de mettre à jour seize secteurs à Lausanne où il serait pertinent d'envisager une liaison verticale. Ce travail a par

⁵ <http://www.lausanne-tourisme.ch/infos/lausanne-en-bref/une-visite/se-balader/vuachere.html>

⁶ Préavis N° 2014/21 « Malley – Sévelin - PALM, mobilité douce, passerelle du Martinet ».

⁷ Selon l'état des mesures du PALM 2007, Service des routes et de la mobilité, section des aménagements urbains – état au 18 juillet 2014.

⁸ « Etude des déplacements piétonniers verticaux à Lausanne », Pierre Corajoud, mars 2011.

la suite servi de référence pour les mesures du PALM 2012 consacrées à la mobilité douce et à ses liaisons verticales. En l'espèce, il s'agit des mesures 4d.CL.129 « Colline-Montelly », 4d.CL.132 « Sévelin-Sébeillon », 4d.CL.134 « Vallon-m2 (CHUV) » et 4d.CL.135 « Mon-Repos-Ours (Perdonnet) »⁹.

Dans le cadre des Axes forts de transports publics urbains (AFTPU), il a été prévu d'améliorer la qualité des déplacements multimodaux à travers la ville en modifiant les interfaces des stations des transports publics. L'intégration des AFTPU crée l'opportunité de réaménager les espaces qu'ils traversent et repose la question de l'importance à donner à chaque mode de déplacement. Cette vaste opération permettra ainsi de redéfinir l'espace public en améliorant la cohérence des axes de circulation et de leur contexte urbain afin d'offrir un espace public de qualité, attractif et confortable pour les piétons et l'ensemble des usagers.

3.2 Développement d'un outil informatique

Au sujet de la mise à disposition de moyens informatiques permettant de connaître les temps de parcours d'un point à un autre en ville de Lausanne, il est important de souligner que de nombreuses applications, utilisables à Lausanne et dans le monde entier, existent déjà sur le marché (par exemple avec *Googlemap*, *TomTom* et plus récemment *Isoscope*). Par ailleurs, un cheminement piétonnier est souvent aléatoire car assujéti à la volonté et au désir de flânerie de tout un chacun. Dès lors, le développement d'une nouvelle application Internet de la Ville n'apporterait aucune plus-value par rapport aux produits existants. De plus, compte tenu de la rapidité à laquelle ces technologies évoluent, il serait difficilement envisageable de les tenir à jour.

3.3 Mise en valeur d'itinéraires touristiques piétonniers

S'agissant de la mise en valeur d'itinéraires touristiques piétonniers en ville de Lausanne, une offre conséquente, à l'intention aussi bien des adultes que des enfants, existe déjà sous forme de plans de ville avec des descriptifs de sites à découvrir, de tours de ville à pied, de balades audio-guidées, de promenades thématiques, de chasses au trésor ludiques. Ces itinéraires thématiques sont présentés sur le site Internet www.lausanne-tourisme.ch¹⁰ et sont également à disposition dans les bureaux d'info cité ainsi que dans les commerces sous forme d'ouvrages.

Précisons que M. Pierre Corajoud a proposé à l'office du tourisme différents itinéraires de balades¹¹ tels que les balades de l'Ouest lausannois¹², la balade de bancs en bancs ou encore la balade des panoramas qui propose de découvrir les dix plus beaux endroits de la ville.

Rappelons encore la thématique des promenades paysagères qui a été développée dans le cadre de la révision du PDCOM. Celle-ci vise à planifier des itinéraires de découverte du paysage lausannois en révélant les richesses géographiques, en mettant en réseau les grands parcs de la ville et, enfin, en mettant en valeur le patrimoine naturel et bâti de la ville. Ces itinéraires ne répondent pas à des objectifs de fonctionnalité mais sont destinés à la flânerie et à la découverte. Tout en valorisant ces itinéraires, la Municipalité veille toutefois au respect des exigences suivantes en la matière :

- ne pas accroître la pression sur des zones naturelles, telles que les forêts, en ajoutant des cheminements qui sont déjà très nombreux à Lausanne. En effet, on observe une très forte pression sur ces zones de forêts urbaines qui sont pratiquement toutes stratégiques au niveau de la biodiversité urbaine ;

⁹ Le descriptif de chaque mesure PALM se trouve en annexe 1.

¹⁰ Disponible gratuitement sur le site de Lausanne Tourisme et bientôt disponible en cinq langues sur l'application *Lausanne City-guide*.

¹¹ Annexe 2 et sur <http://www.lausanne.ch/lausanne-en-bref/lausanne-un-portrait/une-visite/se-balader/itineraires.html>

¹² <http://www.lausanne.ch/lausanne-en-bref/lausanne-un-portrait/une-visite/se-balader/itineraires.html> ou sur <http://www.ouestlausannois.ch/Default.asp?MyMenuClic3=1&PersNum=0&NewsNum=1175775135&ModNum=1655350718&Objet=News>

- veiller au respect de l'interdiction de lâcher les chiens sur lesdits itinéraires, surtout en fin de journée et la nuit, notamment dans les parcs et les forêts, pour éviter la formation de nouveaux passages transversaux qui dégarnissent les sous-bois, allant même jusqu'à empêcher toute régénération naturelle ;
- éviter d'éclairer systématiquement les promenades (à l'inverse des passages piétonniers de mobilité douce) pour ne pas perturber la faune sauvage urbaine.

Enfin, dernier projet en date, *Art en ville* propose de partir à la découverte de plus de 70 œuvres d'art exposées sur l'espace public lausannois. Accessible gratuitement sur des plans imprimés (auprès de Lausanne Tourisme et info cité) ou via Internet (www.art-en-ville.ch), ce guide offre la possibilité de composer soi-même son propre musée à ciel ouvert.

3.4 Création d'une carte piétonnière

Quant à la création d'une carte piétonnière, un exemple de ce type a été réalisé en 1999, avec la carte lacet. Ce fascicule, illustrant les nombreux avantages d'un déplacement à pied, présentait sous la forme d'une carte de manière schématique mais très détaillée les temps de déplacement entre une multitude d'endroits de la ville (centre et périphérie). Accompagnée d'une campagne de publicité conséquente dans les journaux et via le réseau d'affichage en ville, cette démarche s'était avérée être un très bon outil de communication et de promotion de la marche à pied. Toutefois, de nombreuses critiques avaient été émises à propos de la justesse des indications fournies, principalement en raison de l'absence de prise en compte de la problématique de la pente dans le calcul des temps de parcours.

En 2008, en collaboration avec les Ligues de la santé, une seconde approche a été développée lors de la mise en service du métro m2. Chacune des stations du métro s'était ainsi vue équipée d'une carte d'isochrone présentant les lieux atteignables à pied en 5, 10 ou 15 minutes. Cette démarche a permis de révéler le potentiel de la marche à pied, en relation avec ce nouveau réseau de transports publics.

Dans la même optique, mais avec une approche différente, une étude de l'accessibilité piétonne des futurs arrêts de la ligne de tram t1 (reliant la gare de Renens à la place de l'Europe) a été développée cette année sur une partie du tronçon, soit entre les arrêts Galicien et le pont Chauderon. Ce travail a permis de mettre à jour les endroits comportant des difficultés d'accès dont les améliorations seront réalisées avant l'arrivée de cette nouvelle ligne de transport public.

De plus, un recensement complet des passages pour piétons non régulés a été effectué cette année dans le but d'améliorer la sécurité des piétons dans leur déplacement à travers la ville. Une base de données a ainsi pu être constituée en répertoriant et en évaluant les indices de sécurité et de confort des traversées non régulées en tenant compte d'une multitude de caractéristiques différentes.

Enfin, soulignons que la Ville accorde une place particulière à la problématique des personnes à mobilité réduite (PMR). En effet, dans ses projets d'aménagement et d'installation de mobilier urbain, la Ville cherche le plus souvent à prendre en compte la particularité des PMR. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'a été créé le Groupe d'accessibilité piétonne (GAP). Instaurée à la fin 2012, cette entité regroupe différents services de la Ville et diverses associations représentant les usagers piétons, et plus particulièrement les personnes à mobilité réduite. Cet organe est consulté sur certains avant-projets en lien avec la question de la mobilité piétonne ou sur des sujets relatifs à la qualité des espaces publics. Pour preuve que cette thématique occupe une place importante dans la politique d'aménagements des espaces publics, citons le nouveau banc *Lausanne*, développé par le service d'architecture. Une dizaine d'exemplaires de ce banc ont déjà été installés en Ville (place de l'Ours, rue du Bugnon, chemin du Devin, route du Pavement) et semblent être appréciés par la population. La particularité de ce banc est qu'il répond aux attentes et aux besoins des PMR en matière d'assise, à savoir un dossier relativement droit,

des accoudoirs pour l'aide à l'assise et une hauteur relativement élevée afin de faciliter son usage.

3.5 Négociation des servitudes avec les propriétaires privés

Concernant la négociation de servitudes avec les privés, la Municipalité précise qu'elle est très attentive à toutes les opportunités qui s'offrent à elle pour améliorer les itinéraires de mobilité douce. Il n'est ainsi pas rare que des propriétaires soient abordés, entre autres dans le cadre de projets de réaménagement du domaine public ou de révision de Plans partiels d'affectation (PPA), afin de négocier certaines servitudes de passage public, voire même la cession d'une portion de terrain privé pour permettre, par exemple, la mise en place d'un trottoir ou la création d'un cheminement pédestre, à l'exemple du Sentier du renard. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, la récente modification du plan de quartier Croix-d'Ouchy - Hôtel Royal Savoy a permis de négocier une servitude de passage, créant ainsi une nouvelle liaison piétonne entre l'avenue d'Ouchy et la coulée verte. De plus, il arrive également parfois que dans le cadre de mise à l'enquête de bâtiments privés, la Ville profite de cette occasion pour, par exemple, négocier la création d'un trottoir comme ce fut le cas l'année passée au chemin des Roches au droit du nouvel immeuble N°1. De plus, dans les faits, de nombreux itinéraires piétonniers sont actuellement empruntés par les habitants dans leur quartier, sans que ceux-ci soient formellement d'usage public. L'officialisation de ces itinéraires, avec établissement de servitudes publiques, n'est pas recommandée de manière généralisée. En effet, en voulant légaliser ces habitudes, le risque encouru serait que certains propriétaires concernés refusent d'entrer en matière et décident de fermer les cheminements. De ce fait, à l'heure actuelle, la solution privilégiée reste celle de travailler au cas par cas, selon les besoins identifiés et en profitant des opportunités.

4. Conclusion

Compte tenu des éléments qui précèdent, la Municipalité propose de poursuivre la pratique actuelle de développement du réseau de mobilité douce, que ce soit par le biais des servitudes et de la création de nouvelles liaisons en fonction des diverses opportunités qui se présentent (les chantiers, les révisions des PPA, les projets AFTPU et PALM). Enfin, la révision du Plan directeur communal, qui arrive bientôt à son terme, apportera les éléments de base visant à encore améliorer le déplacement piétonnier en ville de Lausanne.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2014/80 de la Municipalité, du 20 novembre 2014 ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Stéphane Michel « Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Annexes

Annexe 1 : Descriptif de chaque mesure du PALM

4d.CL29 Ascenseur Colline - Montelly

Coûts de construction : 700'000.- (yc. Aménagements) Echéance de réalisation : 2015 – 2018

Justification : Franchissement du dénivelé entre le quartier de Montelly et de Colline-Provence pour les piétons, vélos et PMR. Accès direct à l'arrêt m1 Montelly pour le quartier de Montelly.

Description : Création d'un ascenseur et d'une rampe d'accès pour la partie supérieure
Réaménagement de l'espace public (plateau surélevé)
Élargissement du chemin d'accès inférieur
Assainissement de la cage d'escaliers

Spécifications : Ascenseur :
Hauteur = 14.0m, dimensions 2m x 4m, compatible vélos et PMR



état actuel



proposition

Source : Tribu, 2011

Aménagement de la partie supérieure (Ch. De Montelly)

Source : Tribu, 2011

Références :

- 1) Etude des déplacements piétonniers verticaux à Lausanne, Pierre Corajoud, mars 2011
- 2) Etude Colline-Montelly, Tribu Architecture et D.Von der Mühl, octobre 2011, dans le cadre de la démarche participative du quartier de Montelly
- 3) Continuité avec le franchissement de l'Av. de Provence (PALM 4d.CL5a)

Estimation coûts: Ville de Lausanne, service des routes et de la mobilité



4d.CL32 Ascenseur Sévelin – Sébeillon



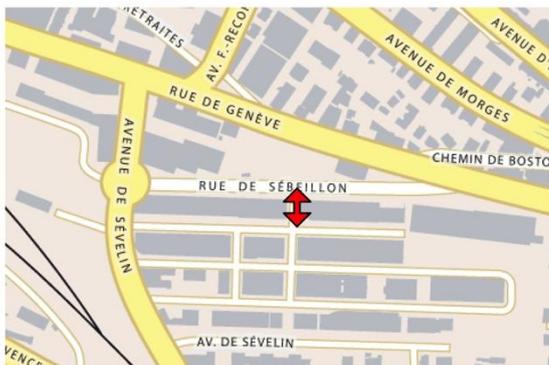
Coûts de construction : 420'000.-

Echéance de réalisation : 2015 – 2018

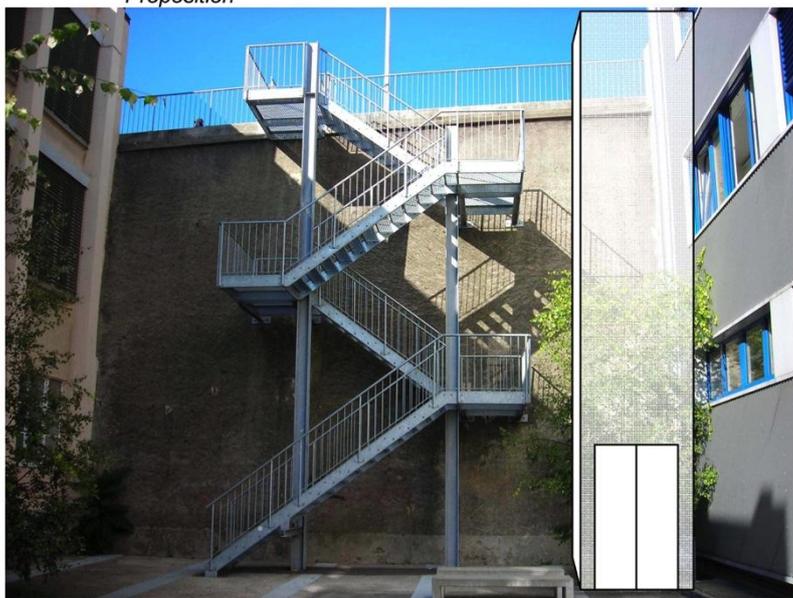
Justification : Accessibilité du quartier de Sévelin à la ligne tl 18 (et au futur tram). Depuis l'arrivée du gymnase du Bugnon, cette liaison par escaliers est fortement empruntée

Description : Création d'un ascenseur accessible aux vélos et PMR
Suppression/déplacement d'un arbre

Spécifications : Ascenseur :
Hauteur = 9.50m, dimensions 3m x 2m, compatible vélos et PMR



Proposition



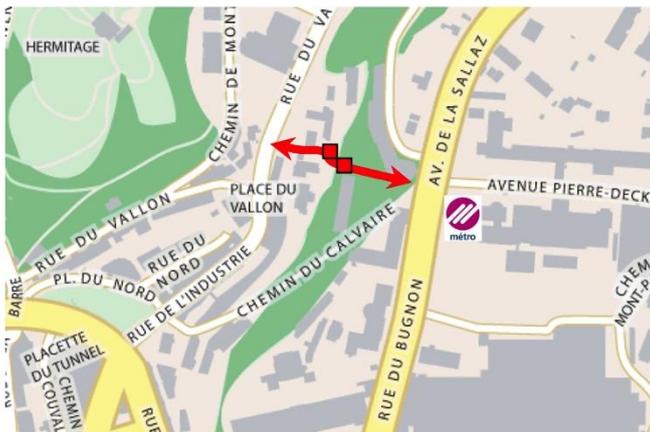
Référence : Etude des déplacements piétonniers verticaux à Lausanne, Pierre Corajoud, mars 2011

Estimation coûts: Ville de Lausanne, service des routes et de la mobilité

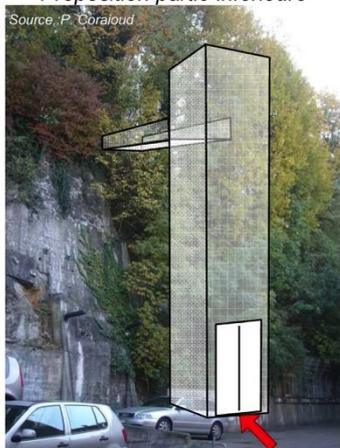


4d.CL34 Liaison Vallon – m2 (CHUV) – variante ascenseurs 
 Coûts de construction : 1'100'000.- Echéance de réalisation : 2015 – 2018

- Justification :** Liaison entre le quartier du Vallon et le métro m2 (CHUV) pour la mobilité douce
- Description :** Variante proposant la création d'un ascenseur accessible aux vélos et PMR
 Terrassement à faire pour la partie inférieure
- Spécifications :** Insertion de deux ascenseurs : hauteur = 20m (inf) et 27m (sup),
 dimensions : 2m x 4m, compatible vélos et PMR
- Remarque :** Cette variante est décrite à titre indicatif. Les études de variantes sont encore
 ouvertes dans le cadre de la démarche participative du Vallon.
 Le choix définitif se fera courant 2012.



Proposition partie inférieure



Proposition partie supérieure



- Références:**
- 1) Etude des déplacements piétonniers verticaux à Lausanne, Pierre Corajoud, mars 2011
 - 2) Démarche participative du quartier du Vallon

Estimation coûts: Ville de Lausanne, service des routes et de la mobilité



4d.CL35 Ascenseur Mon-Repos – Ours (Perdonnet)



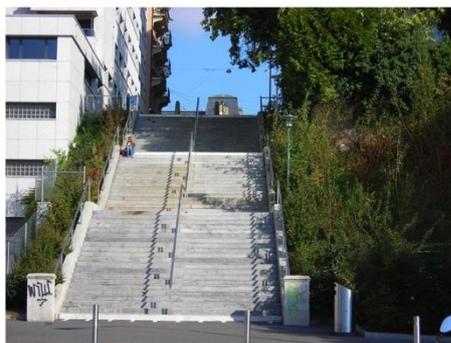
Coûts de construction : 550'000.- (yc rampe)

Echéance de réalisation : 2015 – 2018

Justification : Liaison entre le quartier de Mon-Repos et la place de l'Ours pour les PMR. Amélioration de l'accessibilité au m2

Description : Création d'un ascenseur accessible aux vélos et PMR
Terrassement inférieur et rampe d'accès supérieure

Spécifications : Ascenseur : hauteur = 9.90m, dimensions 4m x 2m, compatible vélos/PMR
Rampe d'accès : longueur 20m, largeur 3m



Proposition



Référence : Etude des déplacements piétonniers verticaux à Lausanne, Pierre Corajoud, mars 2011

Estimation coûts: Ville de Lausanne, service des routes et de la mobilité



Annexe 2 :

Exemple d'une balade de M. Pierre Corajoud

QUEST LAUSANNOIS BALADE 1
EN PASSANT PAR LA MORAINÉ

L'OUEST LAUSANNOIS REGORGE DE SURPRISES, CHARGÉ D'HISTOIRE, MARQUÉ PAR L'ÈRE INDUSTRIELLE, INCITÉ PAR DES VOIES DE TRANSPORT AU CARREFOUR DE L'EUROPE, RICHE EN LIEUX DE CHARME, RUELLLES, PAYSAGES, COLLINES DOUGES, RIVIÈRES ET FORÊTS, IL SE PRÊTE À UNE NOUVELLE MISE AU TRAVAIL D'UNE POISON DE PROJETS. C'EST LA BEAUTÉ DE TOUS CES CONTRASTES QU'INVITENT À DÉCOUVRIR LES BALADES DANS L'OUEST LAUSANNOIS.

BALADE 1 : EN PASSANT PAR LA MORAINÉ
 Vous cheminerez tout d'abord dans le joli village de Crisier et le long de la Mèbre qui s'écoule dans un vallon sauvage aux portes de la ville. Vous traverserez ensuite une zone plus urbanisée, un espace d'intervention du Schéma directeur de l'Ouest lausannois. Puis, vous filerez sur une vaste étendue où la vue sur les coteaux est panoramique. À travers champs, vous rejoindrez enfin la paisible et enfumante Venoge et parcourrez le hameau de Remens, un véritable havre de paix en lisière de ville.

COMMUNES TRAVERSÉES : CRISSIER, RENENS, ÉCUBLENS ET CHAVANNES-PRÈS-RENENS.
DÉPART : ARRÊT « ARRÉ » DU BUS N°18
ARRIVÉE : ARRÊT « CERISAIE » DU M1 LONGUEUR : 9,5 KM
DURÉE SANS S'ARRÊTER : 2H30 AVEC LECTURE : 3H30
ÉTAPES PLUS COURTES POSSIBLES : ARRÊTS DE BUS INDICUÉS
PROFIL DU PARCOURS : EN COLLINE OCCIDENTE, QUELQUES COURTES MONTÉES ÇÀ ET LÀ.

ACCÈS AU POINT DE DÉPART (EN TRANSPORTS PUBLICS)
 Depuis le centre de Lausanne : au Flon, prenez la ligne 18, direction Timonnet. Descendez à l'arrêt Bré.
 Depuis la gare de Renens : prenez la ligne 32, direction Mex - Village. Descendez à l'arrêt Bré.

RETOUR DEPUIS LE POINT D'ARRIVÉE (EN TRANSPORTS PUBLICS)
 Vers le centre de Lausanne : prenez le m1 à l'arrêt Mouline (ou Cécilien), en direction de Lausanne - Flon. Descendez au terminus.
 Vers la gare de Renens : prenez le m1 à l'arrêt Mouline (ou Cerisaie), en direction de Renens - CFF. Descendez au terminus.



De l'Ouest moderne à travers les lignes d'une moraine de l'ère glaciaire...



...à l'Ouest ancien, en filant entre les maisons d'un hameau campagnard.

- = Petites histoires locales
- = Plaisirs de la balade
- = Les projets à venir
- ◆◆◆ = Trajets en option
- ▶ = Arrêts intermédiaires

MOULIN DE LA MÈBRE

Au 18^e siècle, le plan cadastral indiquait «Soy», ce qui confirmait le toponyme «Champ de la Ratine» (oelerie). Deux moulins se trouvaient là. Un pont sur la Mèbre mène au moulin du haut, là où l'ancienne route de Crisier à Prilly franchissait la rivière à gué. Au 20^e siècle, une machine à vapeur dotée d'une grande cheminée actionnait le moulin du bas, la seie et le battant. Ce moulin et sa seie, situés entre Mèbre (aujourd'hui «Ley Ouliers», «Ladroux» ou «Latre») ont disparu. De même que la poterie du descriptif de 1754 du «Moulin-Dessus» : «Banages, Moulin, grange, Scierie, baston, courtoines, places, fleur, jardin, Verger, Chambrère (...)»



UNE RIVIÈRE ENTRE CAMPAGNE ET VILLE

La Mèbre s'écoule dans un étonnant vallon sauvage, à deux pas de l'espace urbain. Ce cours d'eau prend sa source dans les bois du Jorat, près du Chalet-des-Enfants, traverse ensuite Cheseaux, puis Renens et Chavannes pour finalement s'accoupler à la Sorges et devenir la Chamberronne. Ramus, qui habita à Cheseaux de 1899 à 1900, traversait chaque jour ce cours d'eau pour se rendre à l'école à Lausanne.



PARC DE LA SORGE

Le corridor boisé de la Sorges offre un potentiel paysager important dans un secteur à l'environnement artificiel. La restauration de la végétation, notamment sous les lignes à haute tension, va créer un espace de loisirs et une transversale naturelle à travers l'axe de l'Arc-en-Ciel.

NOMBRIL DE L'EUROPE

L'Ouest lausannois est au cœur d'un nœud ferroviaire et autoroutier européen. Mais ces infrastructures sont autant de barrières qui cloisonnent les secteurs urbains. Le Schéma directeur de l'Ouest lausannois tend à créer de nouveaux passages et à assouplir les franchissements existants afin d'assurer la cohésion de cette région.

ZINGUERIE DE RENENS

Installée au n° 36 de la Route de Bousigny, sur le territoire de Crisier, la Zinguerie de Renens SA résume à elle seule toute l'époque industrielle qui vit un chalet de petits villages, entre maraîchères et cultures maraîchères, se métamorphoser en une quasi ville. L'Ouest lausannois. Construite en 1929, l'ancienne usine fut démolie à l'emploi le 23 mai 1984 alors que la nouvelle était inaugurée le 5 janvier de la même année. Le site appartient de nos jours au groupe FIRST Industries.

CHÂTEAU ET PLACE

De type médiévalisant, le château ne date que du début du 18^e siècle. Bâti par Jacques-Benoît Desmarcens, restauré et agrandi en 1887 dans le style néo-gothique alors à la mode, il passa aux mains des Curched, des Dapples et des Ritzler. Sur la place du village, l'École-de-ville fait la renommée de Crisier au loin. Il s'est tenu par le célèbre cuisinier Frédéric Girardet, avant d'être repris par Philippe Rochat.



PARC DE LA MÈBRE

Dans le cadre de la requalification de la route de Cossonay, un parc est prévu de part et d'autre de la route, de même qu'une traversée pédestre qui permettra de rétablir la continuité de la promenade de la Mèbre, du bas de Renens au haut de Crisier.



LE BOULEVARD DE L'ARC-EN-CIEL

Cet axe, une fois réaménagé en un boulevard bordé d'arbres et de commerces accessibles grâce à une nouvelle ligne de tram, va devenir le moteur de la reconversion de cette zone industrielle en un quartier urbain diversifié. Il sera ponctué de places et mis en valeur par des bâtiments emblématiques.

À TRAVERS UN VILLAGE PAISIBLE

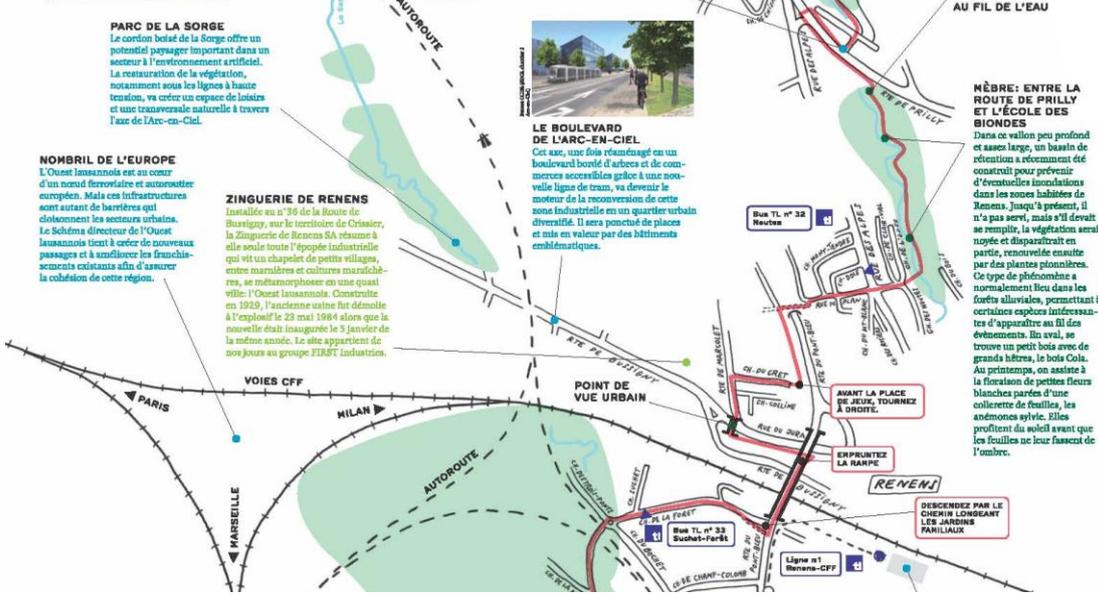


UNE FOIS LA RIVIÈRE DE LA MÈBRE FRANCHIE, SUIVEZ L'UNIQUE CHEMIN QUI LOUPE CE COURS D'EAU DANS LE SENS DE LA DESCENTE.

À L'ENDROIT OÙ CE CHEMIN DEVIENT SOUTERRAIN REJOINDEZ LA BRANDE ROUTE DE PRILLY OÙ VOUS LOUPEZ JUSQU'AU PASSAGE-PÉTONS. APRÈS AVOIR TRAVERSÉ CETTE ROUTE, REVENEZ LE LONG DE CELLE-CI PLUS PRENEZ À VOTRE DROITE LE PASSAGE ENTRE LES BARRIÈRES EN BOIS, ET RETROUVEZ LA MÈBRE À LAIR LIBRE. QUE VOUS LOUPEZ AU NIVEAU D'UNE ÉCOLE, DESCENDEZ À DROITE ET TRAVERSÉZ LA MÈBRE PAR UN PORT DE BOIS.

FLÂNERIE AU FIL DE L'EAU

MÈBRE : ENTRE LA ROUTE DE PRILLY ET L'ÉCOLE DES BIONDES
 Dans ce vallon peu profond et assez large, un bassin de rétention a récemment été construit pour prévenir d'éventuelles inondations dans les zones habitées de Renens. Jusqu'à présent, il n'a pas servi, mais s'il devait se remplir, la végétation serait noyée et disparaîtrait en partie, renouvelée ensuite par des plantes pionnières. Ce type de phénomène a normalement lieu dans les forêts alluviales, permettant à certaines espèces intéressantes d'apparaître au fil des événements. En aval, se trouve un petit bois avec de grands hêtres, le bois Colla. Au printemps, on assiste à la floraison de petites fleurs blanches parsemées d'une collette de feuilles, les anémones sylvic. Elles profitent du soleil avant que les feuilles ne leur fassent de l'ombre.



ÉCUBLENS - BERGES DE LA VENOGGE
La Venogge est une petite rivière qui irrigue le centre ouest du canton. Des affluents de rive droite du Léman, elle présente - de l'île à St-Sulpice - le cours le plus long (31 km) et le bassin le plus étendu (242 km²). La force de ses eaux actionnait jadis une chocolaterie à Echandens-Bussigny et, à St-Sulpice même, le «Moulin de la Venogge». Si peu de gens connaissent ses données hydrographiques, presque tout le monde connaît la chanson homonyme du poète vaudois Gilles (1954) qui inspira le chansonnier Jacques Irel lui-même.

UNE CRÊTE CRÉÉE PAR LE GLACIER DU RHÔNE
Il y a environ 20 000 ans, lors de la dernière période de glaciation, la région était recouverte de plus d'un kilomètre de glace provenant du glacier du Rhône. Celui-ci arrachait et charriait de gros blocs des Alpes. Lors de la disparition du glacier, qui ne s'est pas faite en un jour, ces blocs se sont accumulés sur les bordures et ont formé des sortes de crêtes, les moraines, comme c'est le cas ici.

ÉCUBLENS - TIR-FÉDÉRAL ET CHAVANNE - BASSENAGES
Difficile d'imaginer la marque des glaciers (un lobe frontal au pied du valium morainique qui est l'actuel crête du Bois d'Écublens) avec la densité urbaine actuelle de la plaine où se situe une des filiales du Tir Fédéral (1870). A Bassenages, de l'autre côté de l'Av. du Tir Fédéral, la partie entre autres servait auparavant également de lieu de manifestations militaires: le 9 mai 1476, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, y fit défilés ses troupes sous comme Napoléon Bonaparte, Premier Consul, fit le 18 mai 1800 avec l'Armée d'Italie.

PROMENADE DES CRÊTES
Le Schéma directeur de l'Ouest lausannois prévoit de mettre en valeur une promenade et de développer la mobilité douce sur les moraines des Crêtes de la Bourdonnette et du Bois d'Écublens en préservant les points de vue et en assurant un dégagement suffisant pour apprécier le panorama sur l'Ouest lausannois.

GARE DE L'OUEST
La gare de Remens va devenir l'interface principale de transports publics de l'Ouest lausannois. L'aménagement des environs de la future Gare de l'Ouest vise à offrir des espaces publics conviviaux et à faciliter la traversée des voies, grâce au réaménagement des places et à la création d'un nouveau passage sous-voies.

QUARTIER DES CÈDRES
Avec une augmentation de plus de 1500 emplois, le futur quartier des Cèdres formera un pôle dans l'Ouest lausannois. Ses 1500 habitants profiteront d'un arrêt de m 1 à proximité et ne seront qu'à dix minutes à pied de la gare de Remens.

À TRAVERS CHAMPS
DESCENDEZ LA ROUTE À DROITE DES DEUX ARBRES ISOLÉS

AU BOUT DU CHEMIN BOURDONNET, CONTINUEZ TOUT DROIT, LA VENOGGE S'ÉCOULE DERRIÈRE LE GARANON EN BOIS. SUIVREZ CE COURS D'EAU DANS LE SENS DE LA DESCENTE PENDANT 20 MINUTES. AU NIVEAU D'UN PONT ROUGE, PARTIEZ À GAUCHE POUR REJONDRE LE HAMEAU DE RENENS.

UN VIEUX VILLAGE PERCHÉ SUR LA COLLINE

RENGES, UN PARADIS AUX PORTES DE LA VILLE
A deux pas de la poétique Venogge, cet hameau d'Écublens est principalement constitué de fermes. Les cultures qui l'entourent sont dévolues au maraîchage. Ce havre de paix expose, au détour de ses ruelles, quelques traces du passé: un four banal, un puits public (où étaient pressés les récoltes), une fontaine qui servait de lavoir...

ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE

PARC SPORTIF DE LA PLAINE
Les franchissements de la route de la Forge et des voies du m 1 vont être améliorés afin de «nouer» le secteur des Hautes Ecoles aux quartiers résidentiels de Chavannes au travers d'un espace vert de qualité.

ÉCUBLENS - LE MOTTY
Perché sur sa colline, le Motty était déjà, avec son église St-Pierre, l'auberge et l'administration communale, le centre historique de la commune. A côté de Villars et de Bassenages, Renges en était le centre agricole. St Motty veut dire église, cette dernière ne présente guère d'intérêt hormis une fenêtre datée de 1532. Au rang des célébrités, Léonie logea quelques mois au Chemin de la Coarcelle, peu en-dessous. Plus près de nous, Roger Federer y fit ses débuts en tennis. A chaque époque ses héros...

En suivant le pas de l'écrivain Gêner Pierre Corajoud et de l'archéologue du territoire Jean-Pierre Dewarant (Itinera), il ne faut pas hésiter à s'arrêter, voire à emprunter quelques instants un chemin de traverse. Pour prendre le temps de lire les commentaires illustrés de Françoise Hoffler (Pro Natura) et ceux du Schéma directeur de l'Ouest lausannois. Mais surtout pour observer, humer, imaginer et échanger avec d'autres, habitants ou promeneurs, l'impression laissée par ces lieux où se côtoient constructions insolites, curiosités historiques, espèces rares de la faune et de la flore et grands projets d'avenir.

ITINÉRAIRE 1 EN PASSANT PAR LA MOINAIE

ZONE D'ACTIVITÉ ST-SULPICE-ÉCUBLENS
Cette zone industrielle qui présente une image hétérogène et éclatée sera transformée en une entité urbaine multifonctionnelle, à l'image d'un morceau de ville favorable au travail, à l'habitat et aux loisirs.

BORD DE LA VENOGGE: UNE AULNAIE LES PIEDS DANS L'EAU
Pendant longtemps, la Venogge a divergé à sa guise, dévorant la berge par endroits et apportant sable et gravier sur le côté opposé. Le flux de l'eau crée ainsi une série de petites falaises qui ont tendance à s'effondrer et un nombre de petites plages en pente douce. Le tracé de la rivière change continuellement, modifiant sans arrêt la végétation. Parfois, un chemin plus direct se forme, provoquant l'abandon d'un méandre. L'eau commence à stagner et forme un étang. De nouvelles plantes s'installent, d'abord de petite taille, progressivement remplacées par des arbres, pour autant qu'ils soient capables de vivre les pieds dans l'eau. L'espèce indigène la mieux adaptée est l'aune noir. L'ensemble du lieu-dit «Roccarda du Flon» est une des rares de ce type restant sur le plateau.

QUEST LAUSANNOIS
BUREAU DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'OUEST LAUSANNOIS
RUE DE LAUSANNE 33 CP 101400 RENENS 1
T: 021 632 71 27 F: 021 630 79 99
www.ouest-lausannois.ch

Logos: COOPERATIVE MULTIMEDIA, CHAVANNE, ZOOLOGIE, SUDSUDS

Logos: QUEST LAUSANNOIS, Lausanne Région, pro natura, SUDSUDS

Soutiens: Avec le soutien de la Librerie Remens, Bâtiments Populaires, Musée de la Venogge

Annexe 1 - Addendum

Un préavis sera présenté aux autorités politiques en 2017 pour solliciter un crédit d'investissement de CHF 6'000'000.- permettant la mise en œuvre des diverses mesures annoncées pour la mobilité douce dans le cadre du projet d'agglomération (PALM 2012) pour la période 2015-2018. Les dépenses projetées ont été réparties entre 2018 et 2020 dans le Plan des investissements.

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Laurent Rebeaud (Les Verts), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Eliane Aubert (PLR), Alix-Olivier Briod (PLR), Albert Graf (UDC), Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), André Mach (Soc.), Pedro Martin (Soc.), Than-My Tran-Nhu (Soc.).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport photocopié de M. Laurent Rebeaud (Les Verts), rapporteur

Présidence : Rebeaud Laurent (Les Verts)

Membres présents : Natacha Litzistorf (Les Verts), André Mach (PS), Pedro Martin (PS), Than-My Tran-Hu (PS), Eddy Ansermet (PLR), Eliane Aubert (PLR), Alix-Olivier Briod (PLR, remplace Diane Wild), Albert Graf (UDC).

Excusé : David Payot (POP)

Représentants de la Municipalité : Olivier Français, directeur des travaux, avec Laurent Dutheil, chef de la division espaces publics du Service des routes et de la mobilité, et François Mukundi, adjoint administratif du même service.

Lieu : Direction des travaux, rue du Port-Franc 18

Date : 6 février 2015

Début et fin de la séance : 08 h 00 - 08 h 30

Le postulat de M. Michel, déposé en juin 2010, a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 12 avril 2011. La commission a siégé en l'absence de son auteur, qui n'est plus membre du Conseil communal et qui n'a pas fait connaître son avis sur le rapport de la Municipalité aux représentants de son groupe dans la commission.

Le rapport de la Municipalité énumère les différentes mesures déjà prises et les nombreux projets en cours dans le cadre du PALM ou du Plan directeur communal en gestation, démontrant que l'amélioration et le développement des cheminements piétonniers sont des préoccupations constantes de sa politique d'aménagement de la ville. En annexe au rapport sont illustrés plusieurs projets d'ascenseurs urbains destinés à faciliter les déplacements à pied nonobstant les différences de niveau qui caractérisent la topographie lausannoise.

Dans l'ensemble, il apparaît que la Municipalité réalise, dans les faits et dans ses projets, les vœux de l'auteur du postulat. Elle s'en écarte cependant sur deux points :

1. La Municipalité juge inopportun le développement d'une application internet permettant aux promeneurs de connaître le temps de parcours d'un point à l'autre de la ville, vu les nombreuses applications actuellement disponibles sur le marché et utilisables pour Lausanne.
2. La Municipalité ne souhaite pas négocier systématiquement des servitudes autorisant le passage des piétons sur des parcelles privées. Elle veut pouvoir juger de cas en cas si une négociation est nécessaire, ou s'il vaut mieux s'en abstenir, en particulier dans les cas où le passage des piétons sur une parcelle privée est toléré sans que le propriétaire ne s'en formalise.

Le préavis ne comporte aucune décision ni aucune demande de crédit. Il se borne à signaler, en annexe, que la Municipalité présentera en 2017 un préavis sollicitant un crédit d'investissement de six millions de francs destiné à la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre du PALM en faveur de la mobilité douce.

A l'issue d'une brève discussion, la commission a considéré que la Municipalité avait répondu de manière complète et satisfaisante au postulat de M. Michel et a accepté cette réponse à l'unanimité.

Discussion

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Bertrand Picard (PLR) : – On parle de mise en valeur des itinéraires piétonniers à Lausanne. De ce point de vue, j'aimerais intégrer à la Ville de Lausanne les forêts périurbaines qui nous entourent. En effet, les bois du Jorat sont également riches en chemins piétonniers, dont certains sont fort bien balisés. Il est cependant souhaitable de mieux les mettre en valeur. En effet, ils sont fréquemment mal connus de la population, du point de vue du balisage et des randonnées proposées en tant que telles ; elle pourrait ainsi en profiter. A cette fin, je souhaite déposer un amendement.

Amendement

Le service concerné établira une carte topographique ou de randonnée, si possible avec les temps de parcours prévisibles selon les normes du TPV, permettant ainsi aux promeneurs de suivre plus aisément ces itinéraires.

Le président : – Puisqu'il n'y a pas de conclusion, on ne peut pas amender cet objet ; on approuve ou non la réponse. Cela pourrait éventuellement être un vœu, mais les vœux sont votés en commission.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Je déposerai un nouveau postulat alors. C'est un peu du temps perdu.

L'amendement est retiré.

Le président : – Je vous remercie. C'est vrai que c'est une démarche assez inhabituelle, mais notre Règlement est clair. Nous ne pouvons pas aller à l'encontre du Règlement.

M. Alix-Olivier Briod (PLR) : – J'ai participé à la commission et je peux vous assurer que le sujet a été consciencieusement traité par l'Administration et par la commission. Ainsi, le groupe PLR approuve la réponse de la Municipalité et vous propose d'en faire de même.

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts) : – Le groupe des Verts tient à saluer le travail exemplaire de la Municipalité en matière d'itinéraires piétonniers et de tout ce qui concerne le piéton en général. La réponse au postulat développe vraiment dans les détails tout ce qui se fait ; c'est tout ce qui n'est plus à proposer, puisque c'était déjà pensé il y a de longues années. C'est vraiment important.

Parfois, en ville, on doit traverser un quartier et on ne sait pas par où passer, puis on se dit qu'il y a un itinéraire piétonnier, ce qui est parfait. Dans la réponse de la Municipalité, on voit les négociations avec les acteurs du privé, ce qui reste un point important, à notre sens. Cela se négocie effectivement au niveau des planifications de quartier, mais cela peut aussi se négocier au moment de délivrer des permis de construire. On espère qu'à ce niveau, il y a une attention toute particulière donnée à la négociation, bien que l'on sache que ce n'est pas toujours évident de négocier à ce moment, parce que le projet est déjà ficelé, et puis on se dit qu'on aurait bien pensé aux piétons, mais que c'est un peu tard. Alors, on espère et on appelle de nos vœux que la Municipalité ait une attention particulière pour cela.

Par ailleurs, pour ce qui est de l'informatique, on voit que cela semble « compliqué » de développer certains outils, tels que des applications pour rendre plus visibles ces itinéraires piétonniers. On estime qu'un petit peu de modernité serait bienvenu, notamment parce qu'avec des itinéraires suggérés, on peut mieux préserver les espaces qui sont à protéger, comme les forêts ou les zones sensibles de nature. Le groupe des Verts acceptera et soutiendra la réponse de la Municipalité.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Le groupe La Gauche soutiendra aussi ce préavis. Il n'en demeure pas moins que je m'interroge. Il nous arrive à maintes reprises d'ajouter des

conclusions à des préavis ; ici, il n'y en a qu'une. Pourquoi n'y en aurait-il pas deux ? Je suis un peu surpris par la décision du président. Néanmoins, je m'y rallie. Mais à l'avenir, peut-être qu'il serait bon de réfléchir à ce cas de figure avant qu'il ne se reproduise.

Le président : – Il est vrai que nous y réfléchissons. Vous savez que le Règlement que nous avons actuellement ne répond pas totalement à la nouvelle Loi sur les communes. Actuellement, nous sommes dans le flou. Alors, je préfère maintenir les « traditions ».

M. Daniel Brélaz, syndic : – Ici, il y a en tout et pour tout un postulat et une réponse de la Municipalité. Si on ouvrait la voie que vient d'évoquer M. Hubler, cela veut dire qu'on pourrait rajouter des conclusions sur n'importe quel objet, dans un tout autre domaine, en l'occurrence, sur la gestion des forêts ; évidemment, on ne pourrait pas ajouter des conclusions financières, parce que cela devrait passer en commission – il y a la fameuse règle du 10 %, et le 10 % de zéro fait zéro. Mais, pour peu que ce soient des conclusions en termes généraux, dans n'importe quel domaine, on pourrait les rajouter à n'importe quelle réponse. C'est contraire à la loi. Mais si vous voulez demander une expertise juridique, je ne vous en empêche évidemment pas.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Je voulais intervenir sur un point mentionné dans la demande de notre ancien collègue, et qui aboutit à un refus ; c'est un refus qui me surprend. En effet, notre ancien collègue demandait que la Ville mette à disposition un outil informatisé sur internet pour définir des itinéraires et calculer des distances. C'est quelque chose qui se trouvait dans un préavis de la Ville sur la gratuité des transports pour les écoliers et les jeunes. Il était dit qu'un outil avait été développé pour calculer les distances entre le lieu d'habitation et les écoles, et que cet outil pourrait être mis à disposition sur le site de la Ville.

Effectivement, quand on traite un postulat bien des années plus tard on se retrouve avec quelques difficultés. Notre collègue Stéphane Michel a simplement pris ce qui était annoncé dans le préavis de l'époque, en 2009 – il l'a pris en 2010 –, et, maintenant, on dit que des applications se sont développées. C'est dommage. Quel crédit peut-on porter au préavis lorsque, si l'on fait la demande, et qu'il y a déjà la réponse dans un texte, on nous dit, quelques années plus tard, que cela ne peut pas être fait ? C'était une promesse qui n'a abouti à rien du tout. C'est un petit regret marginal.

Pour ce qui est de la réponse, le groupe socialiste la soutiendra. Il est clair néanmoins que la question des cheminements évoquée par M. Picard pourra être reprise dans une proposition de sa part, et pourra amener quelques discussions.

La discussion est close.

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.), rapportrice remplaçante : – La commission a accepté la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

Le rapport-préavis est adopté sans avis contraire et 2 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/80 de la Municipalité, du 20 novembre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Stéphane Michel « Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne ».

La séance est levée à 20 h 10.